

Démantèlement de deux réseaux criminels organisés
**Saisie de plus d'un quintal
de kif traité en provenance du Maroc**

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 25ème année **D'ALGERIE**

N°7362 - MERCREDI 17 DECEMBRE 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Accidents de la route
**42 morts
et 1.415 blessés
en une semaine**

P05

Face aux cas de détournement
de l'allocation touristique

**La Banque d'Algérie
durcit les conditions**



Lire en page 03

P07

ORAN

Malgré la production aquacole
**Les prix des poissons pêchés
«hors de portée» à Oran**

M'dina Jedida

L'informel barre l'accès à l'école «Pasteur»

Protection de l'Environnement

Plusieurs opérations à Oran, Béthioua et Es-Sénia



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefourdoran@yahoo.fr

Exploitation des personnes morales à des fins de blanchiment d'argent

Portes ouvertes sur les résultats de l'évaluation des risques

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national organise, à partir de mercredi, des journées portes ouvertes au niveau des chambres de commerce et d'industrie de wilayas, consacrées aux résultats de l'évaluation des risques liés à l'exploitation des personnes morales à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, a indiqué lundi un communiqué du ministère. Ces journées portes ouvertes constitueront une occasion pour les services du Centre national du registre du commerce (CNRC), via ses antennes locales, d'accompagner les per-

sonnes morales (sociétés commerciales, sociétés civiles, associations, organisations à but non lucratif, et les wakfs privés) dans l'accomplissement des procédures relatives à la déclaration des bénéficiaires effectifs, conformément aux dispositions de la loi 25-10 du 24 juillet 2025, modifiant et complétant la loi 05-01 du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le ministère a affirmé, dans son communiqué, que "tous les moyens matériels et humains ont été mobilisés afin d'assurer le bon déroulement de ces deux opérations importantes".

Protection civile

Le DG en visite officielle en Italie



Le Directeur général de la Protection civile, le Colonel Boualem Boughelaf, accompagné de cadres centraux de la Direction générale, a entamé, lundi, une visite de travail en République italienne, à l'invitation de son homologue italien, M. Eros Mannino, Chef du Corps national italien des sapeurs-pompiers, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Protection civile. Cette visite de quatre (4) jours revêt une "importance particulière" car elle s'inscrit "dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique entre les deux institutions, à travers l'approfondissement de l'échange

d'expertises techniques et d'expériences de terrain, et le développement de mécanismes de coordination et de coopération bilatérale dans les domaines de la prévention des risques majeurs, de la gestion des catastrophes, et de la préparation opérationnelle pour la réponse aux situations d'urgence", précise le communiqué. A son arrivée en Italie, M. Boughelaf a rencontré son homologue italien avec lequel il a évoqué "les moyens de renforcer la coopération bilatérale, notamment sur les plans opérationnels et de la formation, au service des intérêts communs des deux pays", ajoute le communiqué.

Le ministre de la Santé reçoit l'ambassadeur de Belgique en Algérie

Le ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a reçu l'ambassadeur du Royaume de Belgique auprès de l'Algérie, M. Jean Jacques Quairiat, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération bilatérale, a indiqué mardi un communiqué du ministère. Lors de cette audience, tenue lundi en présence de cadres de l'administration centrale, les deux parties ont "salué le niveau des relations amicales et privilé-

giées entre l'Algérie et le Royaume de Belgique, lesquelles reposent sur des bases solides de respect mutuel et d'intérêt commun". M. Ait Messaoudene a, dans ce cadre, rappelé "les positions solidaires de la Belgique durant la glorieuse Révolution de libération, ainsi que son soutien au droit du peuple algérien à la liberté et à l'indépendance", mettant en avant "la dynamique positive que connaissent les relations bilatérales entre les deux pays".

Le président de la République reçoit le Professeur Elias Zerhouni



Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a reçu, lundi à Alger, le professeur Elias Zerhouni. Dans une déclaration à la presse au sortir de l'audience, le professeur Zerhouni a indiqué que la rencontre avec le président de la République a été une occasion pour discuter de l'Université algé-

rienne, des sciences et des technologies ainsi que des étudiants algériens afin de leur permettre de bénéficier des sciences et des technologies de pointe. L'audience s'est déroulée en présence du professeur Kamel Sanhadji, président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire.

Sur décision du président de la République

Le détenu Belghit Mohamed Amine libéré

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé, lundi, un décret présidentiel portant remise totale de la peine restante à purger au profit du détenu définitivement condamné, le nommé Belghit Mohamed Amine, indique un communiqué de la Présidence de la République. "En vertu de la Constitution, notamment ses articles 91 (alinéas 7 et 8) et 182, et sur la base de

l'avis consultatif émis par le Conseil supérieur de la magistrature, conformément aux dispositions de l'article 182 de la Constitution, le président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, a signé, ce jour, un décret présidentiel portant remise totale de la peine restante à purger au profit du détenu définitivement condamné, le nommé Belghit Mohamed Amine", ajoute le communiqué.

Ambassadeur de la République de Corée, M. You Ki-Jun

L'Algérie, un partenaire stratégique

L'ambassadeur de la République de Corée, M. You Ki-Jun, a affirmé, lundi, que l'Algérie était un "partenaire stratégique" pour son pays, saluant le niveau atteint par les relations bilatérales à différents niveaux. Dans une déclaration à la presse à l'issue d'une visite d'adieu qu'il a rendue au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au terme de sa mission en Algérie, M. You Ki-Jun a déclaré: "J'ai eu l'honneur de représenter la République de Corée dans un pays qui occupe une place particulière", affirmant que l'Algérie "n'est pas seulement un partenaire stratégique pour son pays sur le continent africain, mais aussi un véritable ami". Cette rencontre a été "une précieuse opportunité pour passer en revue le parcours accompli par l'Algérie et la République de Corée, tout en envisageant les perspectives de coopération entre les

deux pays", a ajouté le diplomate. Il a, à cette occasion, souligné que son mandat en Algérie a été marqué par "la relance du partenariat bilatéral", et ce, grâce au président de la République, qui a "accordé une attention particulière au renforcement des efforts conjoints avec la République de Corée". Evoquant les différents volets de la coopération bilatérale, l'ambassadeur a souligné qu'elle dépasse le cadre économique pour inclure la défense, la sécurité et les échanges culturels, ce qui a "fortement consolidé nos relations fraternelles". Sur le plan commercial, M. You Ki-Jun a indiqué que le volume des échanges bilatéraux "reflète clairement l'étendue et le dynamisme de notre coopération", faisant état, par là même, des efforts soutenus des Gouvernements des deux pays pour relancer les activités de la Commission mixte algéro-coréenne.

LE CARREFOUR D'ALGERIE
LE JOURNAL DU CITOYEN

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarfourdor@anep.com.dz

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Face aux cas de détournement de l'allocation touristique

La Banque d'Algérie durcit les conditions

Par B.Habib

Après des mois d'attente et de spéculations, la Banque d'Algérie se décide finalement : fallait-il changer les règles? Qui peut désormais en bénéficier ? Et pourquoi faut-il contrôler les bénéficiaires? Et bien sachez que pour obtenir ce montant de 750 euros, le voyage devra durer au moins sept (7) jours sous peine de se voir restituer l'intégralité des devises perçues. Une sacrée «réforme» qui permet d'économiser les devises étrangères de manière à les mettre à l'abri des «tentacules» des marchés parallèles. Les changeurs et les «faux voyageurs» en sont avertis. Ils peuvent en cas de dépassement de ce genre s'exposer à de lourdes sanctions. Les conditions et les modalités d'obtention de l'allocation touristique sont désormais durcies. Elle a imposé de nouvelles règles pour l'octroi du fameux droit de change équivalent à 750 euros aux voyageurs algériens. Dans une instruction datée de 15 décembre, le régulateur a rappelé aux banques algériennes les modalités d'octroi de ce régime de change. La Banque d'Algérie serre donc la vis. Dorénavant, n'est pas bénéficiaire de cette allocation qui veut. L'allocation touristique, applicable à partir de 20 juillet 2025, sera durcie. Portée à 750 euros pour les adultes depuis l'été dernier, elle ne s'obtiendra plus désormais aussi facilement qu'on pourrait le croire. L'Etat a décidé d'accentuer sa lutte contre les abus en matière d'octroi illégitime de cette allocation, tout comme il l'avait fait d'ailleurs pour l'allocation de chômage. Devant les convoitises et les détournements vers le marché parallèle, la Banque d'Algérie réagit fermement et consolide officiellement les conditions d'accès au droit de change pour voyage à l'étranger. Une note adressée aux banques vient en effet de préciser de nouvelles obligations strictes, avec un mot d'ordre clair, contrôle renforcé, traçabilité totale et fin des pratiques tolérées jusqu'ici. Fin du cash et compte bancaire exigé, cette allocation allouée auparavant, avec une facilité déconcertante et à tout venant, se durcit donc pour les adultes. Derrière ces «réajustements», c'est toute la mécanique de l'allocation touristique qui se trouve encadrée de manière plus rigoureuse. Cela survient dans un contexte marqué par des affaires judiciaires et des réseaux organisés ayant exploité ce dispositif, rapporte le journal électronique «Algérie 360». La Banque d'Algérie s'appuie dans sa note sur l'instruction N°05-2025 du 17 juillet 2025 relative au droit de change pour voyage à l'étranger. L'objectif affiché consiste à «préciser les modalités de mise en œuvre des conditions d'octroi dudit droit», tout en rappelant aux banques leur rôle central dans le contrôle des bénéficiaires. La banque centrale insiste sur l'obligation d'appliquer strictement les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les établissements bancaires doivent, ce faisant, se monter vigilants. Ils doivent vérifier, contrôler et s'assurer que «les capacités financières du bénéficiaire effectif lui permettent de s'acquitter du montant afférent à l'opération pour son propre compte et ou au profit des person-

nes apparentées», telles que définies par l'instruction. C'est dans la perspective de préserver les sources de l'économie nationale et la lutte contre les changes informels sur le marché noir des devises que l'Etat a opté pour cette démarche. Fini en effet le temps des «vaches laitières» tant cette nouvelle exigence s'inscrit dans une logique de cohérence entre le profil du client et l'opération demandée et ce, afin de limiter les demandes fictives ou les montages destinés à contourner la réglementation. Ce nouveau procédé est perçu comme un changement majeur. Le demandeur doit donc disposer d'un compte bancaire pour l'obtenir. La Banque d'Algérie précise que «l'octroi de ce droit de change est désormais subordonné à la détention par le demandeur d'un compte bancaire ouvert auprès de la banque domiciliataire». Les banques sont ainsi tenues de renforcer les mesures de vigilance, notamment la connaissance approfondie du client, la vérification de l'identité et l'évaluation de la cohérence des opérations avec le profil financier du titulaire. Cette mesure vise à réduire l'anonymat et à mieux tracer les flux liés à l'allocation touristique, en rendant plus difficile toute utilisation détournée du dispositif. Autre durcissement notable, la suppression totale des paiements en espèces. La Banque d'Algérie tranche sans ambiguïté sur ce point. «Le règlement de la contre-valeur en dinars du montant en devises doit être effectué exclusivement par des moyens scripturaux émis par les banques», précise la note. Sont autorisés, la carte CIB, le chèque bancaire ou tout autre instrument scriptural reconnu. Les paiements en liquide ne sont plus admis. Ce choix marque un tournant dans la gestion de l'allocation touristique. La Banque d'Algérie rappelle une règle souvent contournée ces derniers mois, la durée minimale de séjour à l'étranger. Les bénéficiaires ayant séjourné moins de sept jours hors du territoire national doivent restituer le montant perçu. À défaut, ils s'exposent à une sanction lourde : la perte du droit de change pour une durée de cinq ans, «sans préjudice de poursuites judiciaires». Les banques doivent informer systématiquement les bénéficiaires de cette obli-

gation. Enfin, cette disposition s'inscrit dans la volonté de mettre fin aux voyages de complaisance. Organisés uniquement pour capter les 750 euros au taux officiel. Le ministre de l'Intérieur et des Transports, Saïd Sayoud, a révélé l'existence d'une fraude organisée autour de l'allocation de voyage accordée par l'État aux citoyens algériens. Devant l'APN, le ministre a indiqué que ce dispositif social, initialement destiné à faciliter les déplacements des citoyens à l'étranger, a été détourné de sa vocation par des réseaux illégaux, impliquant des intermédiaires et certaines agences de voyages. Selon le ministre, cette allocation «s'est transformée d'un avantage en un véritable problème en raison de pratiques frauduleuses systématiques». Ces dérives ont contraint les autorités à instaurer des restrictions temporaires au niveau des postes frontaliers afin de limiter l'ampleur du phénomène et d'endiguer les pertes en devises. Saïd Sayoud a expliqué que le gouvernement a procédé à une évaluation approfondie de la situation en coordination avec les autorités tunisiennes, à l'occasion d'une visite officielle effectuée récemment aux côtés du Premier ministre. Cette enquête conjointe a permis de mettre au jour l'implication de certaines agences de voyages dans l'organisation de déplacements suspects de citoyens algériens, reposant sur des méthodes frauduleuses visant principalement à capter la devise étrangère. Le mode opératoire identifié est relativement simple, mais particulièrement efficace. Des citoyens algériens sont introduits légalement en Tunisie, leurs passeports sont tamponnés, puis ils sont rapidement reconduits vers l'Algérie par des postes frontaliers surveillés, sans respecter la durée légale de séjour. Les mêmes personnes sont ensuite réintroduites de nouveau afin de répéter l'opération et de bénéficier plusieurs fois de l'allocation de voyage. Les chiffres avancés par le ministre sont qualifiés d'«alarmants». Près de 100.000 cas auraient été recensés en l'espace d'un mois et demi seulement. La majorité des personnes impliquées seraient des chômeurs, utilisés par ces réseaux comme instruments d'une fraude transfrontalière bien organisée.

Code de la route

Sayoud présente

le projet de loi devant les députés

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a présenté, lundi, le projet de loi portant Code de la route, lors d'une séance plénière de l'APN. Lors de cette présentation qui s'est déroulée en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Mme Nadjiba Djilali, le ministre a indiqué que l'élaboration de ce texte s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, visant à "renforcer les mesures permettant d'éradiquer le phénomène de l'insécurité routière", outre "l'organisation du trafic routier en phase avec le nombre croissant de véhicules et le développement de l'infrastructure". Et d'ajouter que pour atteindre cet objectif, le projet de loi prévoit "un cadre légal strict" pour limiter les accidents de la circulation, comprenant plusieurs mesures qui faciliteront la mise en œuvre efficace des mécanismes opérationnels prévus dans ce projet de loi. Parmi ces mesures, figure la révision des conditions et modalités d'obtention du permis de conduire. Il prévoit, en outre, le dépôt d'un dossier remplissant les conditions légales, notamment un certificat médical prouvant la non-consommation de stupéfiants. Afin de renforcer le contrôle de sécurité routière, le projet comporte des dispositions prévoyant d'équiper les agents de contrôle relevant des services de sécurité en appareils de détection de la consommation de stupéfiants, en dispositifs de contrôle du poids de charges aux points de contrôle de sécurité et en moyens technologiques permettant le paiement électronique des amendes.

Le nouveau statut bientôt devant le Sénat

Les magistrats soumis à une période probatoire d'une année

Le texte stipule que "les magistrats diplômés de l'Ecole supérieure de la Magistrature (ESM) se voient, lors de leur première nomination, soumis à une période probatoire d'un an, renouvelable une fois, concernant le volet relatif aux "mesures garantissant le bon fonctionnement du service de la justice". En attendant son examen avant adoption par le Sénat, après son adoption par l'Assemblée, cette nouvelle loi du statut des Magistrats remplace l'ancien statut de 2004, devenu caduque et surtout inadapté aux nouvelles mutations géopolitiques internationales. Toutefois et pour garantir le bon fonctionnement de la justice et son indépendance, une option brandie tel un leitmotiv par le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemaa : le texte interdit au magistrat "d'adhérer à un parti politique ou d'exercer toute activité politique, d'occuper un mandat électif politique ou d'exercer une activité lucrative, à l'exception de l'enseignement et de la formation sous réserve d'une autorisation du président du bureau permanent du CSM". Ce nouveau statut aligne le pouvoir judiciaire sur la Constitution de 2020, par le renforcement du rôle central du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et l'indépendance de la justice. Celle-ci s'inscrit dans la ligne de mire des pouvoirs publics devant les attermoissements et cris de désespoirs enregistrés par les robes noires et les justiciables. Le nouveau statut de la magistrature, adopté récemment par la Chambre basse a été promulgué en octobre 2025 et adopté en novembre 2025 au niveau de l'APN. Il marque, selon son initiateur, une étape majeure dans les réformes judiciaires algériennes, visant à garantir l'indépendance de la justice, améliorer les conditions des magistrats (retraite, logement, formation) et moderniser le système par des pôles spécialisés, renforçant ainsi l'État de droit. Ce statut reste obsolète puisque il ne correspond plus, dans de nombreux aspects, aux profondes mutations politiques, sociales et institutionnelles qu'a connues l'Algérie notamment depuis la promulgation de la Constitution de 2020", selon son initiateur. Ce document est articulé sur 110 articles et dispositions, autour de plusieurs volets parmi lesquels "la consécration de la supervision du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) sur toutes les questions professionnelles et disciplinaires liées au magistrat", en proposant de "confier exclusivement au CSM la gestion de la carrière professionnelle du magistrat". Ledit statut, adopté par l'APN qui est la Chambre basse, en attendant son examen par le Sénat, prévoit également la création de "nouvelles fonctions judiciaires ouvrant droit à une promotion pour exercer à la Cour suprême et au Conseil d'Etat, en conférant au CSM la prérogative de détachement pour ces postes notamment celui de juge adjoint". S'agissant du volet consacré au "renforcement de l'indépendance du magistrat et à la préservation de l'honneur de la magistrature", le projet de loi définit "les critères de mutation du magistrat et la possibilité de demander un transfert dans le cadre du mouvement annuel des magistrats ou pour des motifs objectifs" tels que "la compétence professionnelle, l'ancienneté, la situation familiale ou médicale". Il énumère également "les autres droits dont bénéficie le magistrat", notamment "le droit syndical, le droit aux congés et à la protection de l'Etat contre toute agression ou menace survenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions". Le projet de loi qui sera soumis au Sénat, fixe "les garanties régissant les poursuites disciplinaires des magistrats ainsi que les fautes professionnelles graves entraînant la révocation, les procédures de suspension et de poursuite disciplinaire ou pénale". Il confère également à "l'Inspection générale du ministère de la Justice, la prérogative d'engager l'action disciplinaire à l'encontre des magistrats au nom du ministre de la Justice, garde des Sceaux", selon le ministre. Ledit projet de loi définit "les dispositions relatives au régime de retraite des magistrats qui bénéficient du même régime de retraite que celui appliqué aux fonctions supérieures de l'Etat", en limitant les conditions de départ à "l'âge et à la durée effective du service". Il prévoit notamment, "la possibilité de prolonger le service après l'âge de la retraite jusqu'à 65 ans pour les magistrats des Cours et des tribunaux administratifs d'appel, et 70 ans pour ceux de la Cour suprême et du Conseil d'Etat.

Nadira FOUHAD

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Écoles et santé,
l'urgence alimentaire

La nutrition des enfants s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique en Algérie. C'est dans ce contexte que l'Académie algérienne des sciences et des technologies, en partenariat avec la Société algérienne de nutrition, a organisé à Alger une journée d'étude intitulée «Pour votre santé, adoptez l'équilibre alimentaire». Une rencontre marquée par des constats chiffrés jugés préoccupants. Selon le professeur Mohamed Hichem Kara, président de l'AAST, près de 20 % des enfants algériens, âgés de 7 à 12 ans, souffrent de surpoids ou d'obésité. Une proportion alarmante d'autant plus que cette tranche d'âge représente environ 12 % de la population nationale, soit plusieurs millions d'enfants. À l'inverse, la maigreur et les carences nutritionnelles persistent, illustrant le « double fardeau de la malnutrition » que connaît le pays. Les conséquences sanitaires sont multiples. Les spécialistes ont mis en garde contre la hausse des cas de diabète précoce, d'hypertension artérielle et de maladies cardiovasculaires chez des enfants de plus en plus jeunes. À cela s'ajoutent des carences en vitamines et minéraux essentiels, responsables de troubles de la croissance, d'une baisse de la concentration et d'un impact négatif sur les performances scolaires, sans compter les répercussions psychologiques telles que la perte d'estime de soi ou l'anxiété. Face à cette situation, les pouvoirs publics ont multiplié les dispositifs de prévention. Le président de l'Académie a rappelé que la santé et le bien-être du citoyen figurent parmi les priorités nationales, avec des budgets renforcés alloués aux secteurs de la Santé et de l'Éducation. Parmi les mesures mises en œuvre figurent le programme national de nutrition et de santé scolaire, les examens médicaux périodiques des élèves, les campagnes de vaccination généralisées ainsi que le renforcement du contrôle de la qualité des aliments destinés aux enfants. La journée d'étude a également insisté sur le rôle central de la famille et de l'école dans l'adoption de bonnes habitudes alimentaires. Dans cette optique, l'AAST a présenté une bande dessinée éducative intitulée «Je mange, je bouge et je m'amuse», destinée aux enfants de 7 à 12 ans et appelée à être distribuée dans l'ensemble des établissements scolaires. Au-delà des discours, les chiffres rappellent une évidence : la nutrition infantile est devenue un défi collectif, engageant la responsabilité de tous pour préserver la santé des générations futures.

Dans le cadre de l'approvisionnement
des wilayas du Sud
33 produits éligibles
au remboursement
des frais de transport

Un arrêté interministériel a été publié au Journal officiel (JO) N°82, fixant la liste des produits de large consommation éligibles au remboursement des frais de transport dans le cadre de l'approvisionnement des wilayas du Sud, laquelle comprend 33 produits. Selon cet arrêté, signé le 30 octobre dernier par la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national et le ministre des Finances, les opérateurs économiques exerçant l'activité d'approvisionnement des wilayas du Sud par l'un des produits figurant sur la liste peuvent bénéficier d'un remboursement des frais de "transport terrestre". La liste comprend la farine, la semoule, la tomate, les oignons, l'ail, la courgette, la carotte, la laitue, les oeufs, les viandes rouges, les viandes blanches, le lait destiné à la consommation humaine, la farine infantile, le café, le thé, le sucre, le concentré de tomate et les levures. Elle inclut également les légumes secs, le riz, les pâtes alimentaires, les huiles alimentaires, les aliments pour bétail, le savon ménager et en poudre, les pommes de terre de consommation, les articles et fournitures scolaires, le gaz butane, les médicaments, les matériaux de construction, la poudre de lait, le gaz en vrac, les emballages destinés à l'industrie de transformation ainsi que les livres.

Marché financier algérien

La 3ème Conférence annuelle
se tient samedi prochain

La troisième édition de la Conférence annuelle du marché financier algérien se tiendra samedi 20 décembre à Alger, a annoncé lundi la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), organisatrice de l'événement. Sous le thème "Financement innovant-Transformation digitale- Finance durable-Inclusion financière", la conférence, organisée sous le patronage du ministre des Finances, aura lieu au Centre International des Conférences Abdelatif-Rahal (CIC, Alger), selon un communiqué de la COSOB. L'événement verra la participation des présidents des autorités des marchés financiers de pays arabes, de la Bourse d'Istanbul, du Fonds Monétaire Arabe, de représentants de l'Union Arabe des Autorités des Marchés de Capitaux, et d'un panel d'experts spécialisés dans les domaines des marchés financiers, de la fintech, de la finance durable et de l'inclusion financière. La conférence coïncide avec la présidence de la COSOB de l'Union Arabe des Autorités des Valeurs Mobilières, illus-

trant, selon le communiqué, "la position avancée qu'occupe désormais l'Algérie au niveau régional en matière de régulation et de développement des marchés financiers". Elle confirme, en outre, "l'engagement de la COSOB à soutenir la modernisation du marché financier national, à promouvoir l'inclusion financière et à ancrer les principes de durabilité et d'innovation, au service du développement économique national et du renforcement de l'intégration du marché financier algérien dans son environnement régional et international", souligne la Commission. Cette 3ème édition sera marquée par l'organisation de plusieurs événements majeurs, notamment le lancement officiel des plateformes électroniques de passation des ordres de bourse, une initiative qui reflète l'orientation stratégique visant à renforcer la transformation digitale du marché financier algérien, en cohérence avec la dynamique de transformation numérique que connaît le pays. L'événement comprendra également l'organisation du Salon de la technologie finan-

cière (Fintech Exhibition), auquel participeront des start-up ainsi que des porteurs de projets innovants issus du milieu universitaire. La conférence connaîtra par ailleurs la clôture du défi de la culture financière (FINTALK Challenge), lancé par la Commission en octobre dernier via les réseaux sociaux, et qui a enregistré la participation de 48 candidats ayant présenté des contenus audiovisuels de sensibilisation autour de la culture financière liée au marché financier, selon la même source. En outre, un défi des innovateurs en technologie financière sera organisé en collaboration avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, au cours duquel les meilleurs projets innovants d'étudiants dans le domaine de la Fintech ont été sélectionnés. Une série de sessions thématiques, en plus d'un panel des présidents des autorités des marchés financiers arabes, consacré à l'évaluation de la performance et de l'évolution des marchés financiers arabes dans la conjoncture actuelle, sont également au menu.

Ministère de la Formation - AAPI

Signature d'une convention-cadre
pour un échange de données

Une convention-cadre pour un échange de données a été signée, lundi à Alger, entre le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), visant à élaborer une cartographie nationale des besoins en main-d'œuvre qualifiée en fonction des projets d'investissement.

La convention a été signée à l'Institut national de la Formation et de l'Enseignement professionnels (INFEP), par la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab et le Directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, en présence du président du Conseil du nouveau économique algérien (CREA), M. Kamel Moula. Cette convention, qui s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'investissement et du renforcement de la conformité du système de formation aux exigences du marché du travail, prévoit le lancement d'une plateforme numérique commune pour un échange d'informations relatives aux projets d'investissement en cours de réalisation, permettant d'adapter les offres de formation aux besoins réels de ces projets, selon les responsables de la convention. A cet effet, la plateforme numérique commune a pour objectif d'établir une cartographie nationale précise des besoins en main-d'œuvre qualifiée et des postes d'emplois requis, sur la base des données déclarées par les investisseurs, qui permettra au ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels de s'enquérir de la demande réelle du marché du travail, ce qui lui permettra d'élaborer des offres de formation

adaptées, flexibles et anticipatives, répondant aux exigences des projets d'investissement. Ce mécanisme permettra également de renforcer le suivi des diplômés des établissements de formation et d'enseignement professionnels, et de les orienter efficacement vers les opportunités d'emploi disponibles, contribuant ainsi à améliorer l'employabilité, à valoriser les compétences nationales et à soutenir un développement économique régional durable. Dans son allocution prononcée à cette occasion, Mme Arhab a souligné que cette convention constitue "une nouvelle étape vers le renforcement de la coordination conjointe et la consolidation de la vision de l'Etat pour construire une économie solide et diversifiée, reposant sur des compétences nationales qualifiées en mesure de répondre aux besoins en matière de développement et d'investissement".

Elle a précisé que "les défis économiques auxquels notre pays est confronté, ainsi que la dynamique actuelle dans le domaine de l'investissement, rendent la qualification de la main-d'œuvre une nécessité urgente pour assurer l'efficacité des projets d'investissement et accroître l'attractivité du marché national". Dans le même contexte, elle a affirmé que son secteur veille à être "un partenaire actif" pour les opérateurs économiques, en proposant des formations adaptées à leurs besoins et garantissant un accompagnement dans le développement technologique et professionnel dans tous les secteurs, relevant que "le succès de tout projet d'investissement dépend de ressources humaines ayant les

compétences nécessaires, maîtrisant la technologie et capables de s'adapter rapidement à l'environnement de travail". Dans ce contexte, la ministre a ajouté que son secteur s'engage à "fournir une formation de haute qualité, basée sur l'approche par compétences et sur des partenariats avec les entreprises économiques", soulignant que cette coopération constitue "une nouvelle étape vers la construction d'un modèle économique fondé sur l'innovation, l'esprit d'initiative et l'investissement intelligent dans les capacités des jeunes". Pour sa part, M. Rekkache a affirmé que le climat national d'investissement connaît "une dynamique tangible, avec l'enregistrement, en 2025, de 7.511 projets d'investissement, dont 3.833 nouveaux projets et 3.562 projets d'extension, le reste correspondant à des projets de réhabilitation". A cet égard, il a relevé que "le nombre de projets enregistrés depuis l'entrée en vigueur le 1e novembre 2022, des nouvelles dispositions relatives à l'investissement, s'élève à 18.712 projets, pour une valeur totale déclarée de 8.049 milliards de dinars, avec la perspective de créer plus de 454.800 emplois directs". Rekkache a estimé que cette dynamique croissante "nécessite l'intensification des efforts afin d'assurer une main-d'œuvre qualifiée, capable de répondre aux exigences des entreprises économiques et adaptée aux évolutions technologiques et à l'innovation dans les différents secteurs", d'autant que le nouveau système d'investissement "accorde la priorité aux projets à même de créer le plus grand nombre possible d'emplois".

Augmentation des pensions des retraités Plusieurs organisations syndicales saluent la décision du président

Plusieurs organisations syndicales ont salué la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, portant augmentation des pensions et allocations de retraite, estimant que cette décision consacre le concept de l'Etat Social et traduit l'intérêt particulier que le président de la République accorde à cette catégorie. Dans une déclaration à l'APS, le Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), M. Amar Takdjout a affirmé, à ce propos, que les augmentations annoncées à l'issue de la réunion, hier dimanche, du Conseil des ministres, qui prévoient une revalorisation de 10% au profit des retraités percevant une pension inférieure ou égale à 20.000 DA, et de 5% pour les retraités percevant plus de 20.000 DA, relèvent "d'une décision courageuse de la part du président de la République et sont la concrétisation des engagements qu'il a pris devant la Centrale syndica-

le pour améliorer la situation des travailleurs et de la catégorie des retraités". Takdjout a ajouté que "les revalorisations précédemment annoncées ont contribué à améliorer de manière significative le revenu des travailleurs et permettront aujourd'hui d'améliorer la situation sociale des retraités, à condition de préserver le pouvoir d'achat en évitant toute hausse des prix susceptible d'impacter la dynamique des augmentations annoncées". De son côté, le président de la Fédération nationale des travailleurs de l'Educ-tion relevant du Syndicat national auto-nome des personnels de l'adminis-tration publique (SNAPAP), M. Bela-mouri Laghlayadh, a indiqué que la Fédération se félicitait de la décision de l'augmentation, soulignant qu'elle constitue "un acquis supplémentaire au profit d'une catégorie qui s'est plei-nement acquittée de son devoir pro-fessionnel". Il a ajouté que les aug-mentations annoncées étaient très

attendues par les retraités, rappelant que le président de la République "continue de tenir ses engagements, notamment en ce qui a trait à la reval-orisation des salaires et l'augmenta-tion des allocations et pensions des retraités, qui s'effectuent suivant un calendrier étudié et auront un impact positif sur toute la société". De son côté, le président de l'Association nationa-le de protection et d'orientation du con-sommateur et son environnement (APOCE), M. Mustapha Zebdi a esti-mé que ces augmentations s'inscri-vent dans le cadre des démarches de l'Etat visant à préserver son caractère social et qui se sont concrétisées pré-cédemment, par la hausse du Salaire national minimum garanti (SNMG)". Selon le même responsable, son or-ganisation se félicite de cette décision, soulignant l'importance de la stabilité des prix, dans le but de préserver et d'améliorer le pouvoir d'achat des ci-toyens.

Enseignement supérieur Programme national pour accompagner 38 universités vers la certification ISO

Trente-huit (38) établissements universitaires à l'échelle natio-nale bénéficieront d'un pro-gramme d'accompagnement techni-que du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scienti-fique pour obtenir la certification du système de management de la quali-té ISO 9001:2015, a-t-on appris lundi à Tipasa d'un responsable du minis-tère de tutelle.

Ce programme national concernera, dans une 1ère phase, 38 établisse-ments universitaires qui seront ac-compagnés dans l'obtention de cette certification internationale, a indiqué le sous-directeur de l'évaluation et de l'assurance qualité auprès du minis-tère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Omar Haroun, lors d'une rencontre de sen-sibilisation organisée à l'Ecole natio-nale supérieure de statistique et d'éco-nomie appliquée (ENSSEA) de Koléa,

à l'occasion du lancement de la mise en œuvre d'un programme national sur le système de management de la qualité. Il a ajouté que cette initiative vise à améliorer la performance des établissements concernés, précisant que les établissements universitaires restants bénéficieront, progressive-ment, du même accompagnement. Haroun a, en outre, rappelé l'import-ance de l'adoption des systèmes modernes de management de la quali-té pour l'amélioration de la gouver-nance universitaire et la garantie de la qualité de la formation et de la recher-che scientifique, affirmant l'engage-ment du ministère à assurer un ac-compagnement continu et efficace durant les prochaines étapes du pro-jet. A son tour, le directeur de l'ENS-SEA, le Pr. Rachid Toumache, a insis-té sur la nécessité d'une adhésion effective à la dynamique de la qualité et de l'amélioration des performances

des établissements d'enseignement supérieur, en adéquation avec les orientations stratégiques du secteur, notamment en matière de gouvernan-ce et d'assurance qualité. Il a souli-gné que l'organisation de cette initia-tive traduit "l'engagement" de l'ENS-SEA à contribuer activement à la pro-motion de la qualité de l'enseigne-ment supérieur et de la recherche scientifique, ainsi qu'au renforcement du positionnement de l'établissement au sein du réseau national des éco-les supérieures, dans le respect des normes et pratiques internationales en la matière. A noter que cette jour-née scientifique de sensibilisation, organisée par l'ENSSEA en coordina-tion avec la sous-direction de l'évalua-tion et de l'assurance qualité du mi-nistère, a réuni des membres de l'éco-le ainsi que des représentants de 22 établissements universitaires de la région-Centre.

Internet Réalisation d'un nouveau câble sous-marin pour augmenter le débit

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a fait état, lundi à Al-ger, de la pose prochainement de la première pierre d'un nouveau câble sous-marin reliant l'Algérie au réseau international de télécommunications, ce qui permettra d'augmenter davan-tage le débit internet en Algérie. Invité du Forum de la Chaîne 1 de la Radio algérienne, M. Zerrouki a expliqué que "la première pierre d'un nouveau câ-ble sous-marin sera posée dans les deux prochains jours afin de renforcer l'infrastructure internet en Algérie, dont la capacité s'élève à 10,2 téra-bits". "L'Algérie se trouve actuellement dans une situation confortable en matière de débit internet, grâce à cette capaci-té de stockage très importante", a-t-il

dit. Dans le même contexte, le minis-tre a indiqué que le nombre d'abon-nés raccordés à la fibre optique a at-teint actuellement 2,9 millions et que ce nombre devrait passer à 3 millions dans les semaines à venir, en atten-dant la généralisation du raccorde-ment à ce service d'ici 2027. Après avoir indiqué que le réseau algérien de fibre optique a atteint les frontières de la Mauritanie et du Niger, M. Zer-rouki a souligné que l'Algérie, à tra-vers "la Déclaration d'Alger" sur les "plateformes numériques équitables, sûres et responsables en Afrique", adoptée le 7 décembre à Alger, a pré-senté un plan d'action sur la manière de protéger les données africaines. Il est également revenu sur le lance-ment officiel, au début du mois en

cours, de la 5G en Algérie, qui concer-nera, dans une première phase, un certain nombre de wilayas, avant sa généralisation progressive sur l'en-semble du territoire national. Concer-nant le paiement électronique, le mi-nistre a déclaré que 150 millions d'opérations par carte Edahabia ont été effectuées en 2025, annonçant le lancement prochain de nouvelles ap-plications, à l'instar de "Cashless", au profit des opérateurs économiques et des commerçants. S'agissant du con-cours de recrutement lancé par le sec-teur de la Poste, le ministre a rappelé que "le nombre de candidats remplis-sant les conditions a atteint 7.000 sur 180.000 postulants", ajoutant que les dix premiers ont, par la suite, été rete-nus pour chaque poste.

Accidents de la route 42 morts et 1415 blessés en une semaine

Quarante-deux personnes sont décédées et 1415 autres ont été blessées dans 1209 ac-cidents de la route survenus entre le 7 et le 13 décembre en cours, dans plusieurs wilayas, a in-diqué, mardi, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Bou-merdes avec 3 morts et 39 blessés dans 39 acci-dents de la circulation, précise la même source. Le bilan de la Protection civile fait état également de la mort de 4 personnes par intoxication au monoxyde de carbone à l'intérieur de leurs domiciles respectifs, dans les wilayas d'Oum El Bouaghi, Tiaret et Blida, indique le communiqué, relevant que 32 interventions ont été effectuées à travers plusieurs wilayas pour la prise en charge de 72 personnes incommodées par le même gaz. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont procédé à l'extinction de 561 incendies, notam-ment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (95), Oran (33) et Blida (23).

Démantèlement de deux réseaux criminels organisés Saisie de plus d'un quintal de kif traité en provenance du Maroc

Les équipes opérationnelles spécialisées de la Sûreté nationale ont procédé au démantèle-ment de deux (2) réseaux criminels organisés activant dans le trafic de stupéfiants, à l'arrestation de six (6) individus et à la saisie de plus d'un quintal de kif traité, en provenance du Maroc, a indiqué, lundi, un com-muniqué de la Direction générale de la Sûreté nationa-le (DGSN). Le démantèlement des deux réseaux inter-vient après deux (2) opérations successives exécutées la semaine écoulée, précise le communiqué. Lors de la première opération, les éléments du Service central de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants (SCLTIS) sont parvenus à "neutraliser un réseau criminel organi-sé dont l'activité s'étendait jusqu'au Maroc, et ont saisi plus de 57 kg de kif traité, dissimulés à l'intérieur d'un véhicule touristique intercepté au niveau d'une station-service dans l'une des wilayas du centre du pays". Dans la seconde opération, les éléments de la brigade mo-bile de la police judiciaire de Béchar ont "neutralisé un groupe criminel qui exploitait une ferme pour ses activi-tés illicites, et mis en échec une tentative d'achemine-ment d'une cargaison de kif traité estimée à plus de 59 kg, soigneusement dissimulée dans le coffre arrière d'un véhicule touristique".

Ténès (Chlef) Saisie de 168,6 kg de viande rouge impropre à la consommation

Dans le cadre de sa vigilance constante pour la protection de la santé publique et la sé-curité des citoyens, les services de la sû-rété de wilaya de Chlef, représentés par la brigade de la police générale de la daïra de Ténès, ont saisi une quantité de produits alimentaires, à sa-voir de la viande rouge non destinée à la consom-mation humaine, pesant 168,6 kg. Cette opéra-tion a été réalisée lors du contrôle d'un commerce à Ténès, dans le cadre d'une commission mixte avec le bureau de l'hygiène de la commune. L'ins-pection vétérinaire spécialisée a confirmé que la quantité saisie représentait un danger pour la san-té des consommateurs, en raison de son non-respect des normes sanitaires et de l'absence du certificat médical obligatoire. La viande a été dé-truite conformément aux procédures en vigueur. Des mesures légales ont également été prises à l'encontre du propriétaire du commerce. Cette opé-ration s'inscrit dans le cadre des efforts continus des services de police visant à prévenir tous les risques sanitaires et à lutter contre toutes les pra-tiques susceptibles de menacer la santé et la sé-curité des citoyens.

N. Ouadah

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Ecole Nationale Polytechnique d'Oran

Maurice AUDIN

المدرسة الوطنية المتعددة التقنيات بهران

موريس اودان



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, l'Ecole Nationale Polytechnique d'Oran informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimales N°03/2025, lancé le 10/11/2025 relatif à des Travaux d'Aménagement, Réhabilitation, des Structures de l'Ecole National Polytechnique d'Oran-MAURICE-AUDIN et qu'après étude et analyse du dossiers des candidatures, offres techniques et financières, le marché a été attribué provisoirement comme suit :

Lot n° :02
Entreprise retenue : KEBAILI OUSSAMA SOFIANE

Note Totale technique : 70 /100 Points.

le projet sera attribué au soumissionnaire KEBAILI OUSSAMA Sofiane pré qualifier techniquement dont l'offre financière est la moins disante

Numéro d'identification fiscale : 1962 00103 4981 89000 00

Montant en TTC : 69 361 270,60 DA/ TTC.

Délai de Livraison : 4 mois et 15 jours

Lot n° :04
Entreprise retenue : KEBAILI OUSSAMA SOFIANE

Note Totale technique : 72 /100 Points.

le projet sera attribué au soumissionnaire KEBAILI OUSSAMA Sofiane pré qualifier techniquement dont l'offre financière est la moins disante

Numéro d'identification fiscale : 1962 00103 4981 89000 00

Montant en TTC : 10 348 240,00 DA/TTC

Délai de Livraison : 2 mois

Les lots 01 et 03 sont déclarés infructueux estimation financière inférieure au montant proposé par le soumissionnaire.

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours dans les (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP et les quotidiens nationaux auprès du : Ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique Alger (Commission sectorielle) située au 11, chemin doudou Mokhtar Ben Aknoun 16000 Alger.

Les soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres peuvent se rapprocher de l'ENPO B.P 1523 EL-M'Naouer-Oran au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Le Directeur

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SIDI BEL ABBES

DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

Adresse HAI BOUMELIK

Identification fiscale n°408002002022054



- Avis d'attribution provisoire -

Par le biais du présent avis, la Direction de la Protection Civile de la wilaya de Sidi Bel Abbès porte à la connaissance des participants ayant pris part à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°01/2025, paru dans les quotidiens « الحوري » le 05/11/2025 et « Le Carrefour d'Algérie » le 05/11/2025, ainsi que dans les presses électronique « Casbah Tribune » et « Almoudjaz » le 05/11/2025, relatif à l'approvisionnement en denrées alimentaires au profit de son siège de direction et des unités opérationnelles au titre de l'année 2026, qu'après évaluation et analyse des offres reçues par la commission permanente chargée de cette opération, les différents lots ont été attribués provisoirement aux soumissionnaires figurant dans le tableau ci-après.

N° PII	Désignation et Numéro Du Lot	Attributaire provisoire	N° d'identification fiscale	Note technique obtenue	Montant Min proposé DA/TTC	Montant Min corrigé DA/TTC	Observation
02	Lot N°01 Viande rouge, blanche et Œufs	HAFFANE BENARMAS LAHOUARIA	26631011064916702200	80	21 172 180,00	21 172 180,00	offre qualifiée techniquement et la moins disante
10	Lot N°02 Fruits Et Légumes	KRALIL KADOUR	164220101736102	90	6 986 640,00	6 986 640,00	offre qualifiée techniquement et la moins disante
02	Lot N°03 Alimentation Générale	HAFFANE BENARMAS LAHOUARIA	26631011064916702200	80	20 124 859,50	20 124 859,50	offre qualifiée techniquement et la moins disante

Les soumissionnaires qui contestent les choix opérés peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés de la wilaya, dans les dix (10) jours qui suivent la 1ère parution du présent avis dans l'un des deux journaux nationaux, dans l'un des deux presses électronique retenus ou dans le B.O.M.O.P

Les autres soumissionnaires ne remettant pas en cause ces choix peuvent se rapprocher des services de l'administration, sis à l'adresse visée ci-dessus, dans un délai n'excédant pas trois (03) jours, à compter de la 1ère publication du même avis pour prendre connaissance des détails de leurs résultats

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N°2531016303 17.12.2025

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya De Mascara

Direction de l'hydraulique

Avis d'attribution Provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 1 du décret présidentiel 15-247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public : la Direction de l'hydraulique de la Wilaya de Mascara NIF 099029015051429 informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 27/2025 du 13/11/2025 Paru aux quotidiens nationaux EL CLASICO 13/11/2025 ET CARREFOUR D'ALGERIE 13/11/2025 dans le cadre de l'opération : « Extension et Rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable à travers les communes de: Sidi Abdeldjebar, Fraguig, Bouhanifia, Ain Fares, Tighennif, Mohammadia, Mascara et Sidi Kada (w. Mascara)».

Qu'à l'issue de l'analyse des offres est attribué provisoirement le projet relatif à :

Objet du lot	Entreprise	Montant	Délais	Note technique	Obs
Lot n°04 : Extension et Rénovation du réseau d'AEP de l'étage haut de chef-lieu de Mascara à partir de la station de pompage Seradji.	SARL INFO WAEI RELIZANE : NIF 001548016328033	38.436.405.00	03 MOIS	72	moins disant

Conformément à l'article 56 DE la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales des marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 dix jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire.

Les autres soumissionnaires sont invités pour ceux qui le souhaite à se rapprocher des services de la direction de l'hydraulique de la wilaya de mascara, au plus tard 03 jours à compter du 1er jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, à prendre connaissances des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres techniques et financières.

LE DIRECTEUR

Malgré la production aquacole

Les prix des poissons pêchés «hors de portée» à Oran

Par B. Habib

Comme le ridicule ne tue pas seulement, les prix des poissons ont atteint des sommets astronomiques augurant d'emblée un début 2026 particulièrement saignant du pouvoir d'achat après l'envolée spectaculaire des prix de légumes comme la tomate, la pomme de terre et l'oignon, les prix sont vraiment «brûlants» à Oran ce qui manifestement n'est pas au goût des consommateurs en cette fin d'année 2025 houleuse synonyme de flambées pour le moins injustifiées et insensées. Avec des prix avoisinant les 1400 voire les 1600 da le kilo, le poisson est en passe de devenir un produit de «luxe» du fait du prix actuel de Dame sardine et à 1600 da et plus pour les autres poissons comme le faux merlan, encore s'il faudra en trouver aux premières heures de l'après-midi tant il n'en finit pas d'exaspérer les pauvres consommateurs. Depuis un certain temps, les demandeurs sont dubitatifs et pantois devant l'«euphorie» inédite des prix des produits de la mer. L'Etat a pu, par le développement de l'activité aquacole, à casser les prix pratiqués par les pêcheurs et rendre les produits



d'une manière générale accessible aux consommateurs. Ce n'est pourtant pas ce qu'on a tendance à percevoir sur le marché à Oran de même que d'aucuns parmi les spécialistes et à des proportions moindres, les consommateurs se demandent où sont passés les poissons d'élevage qui sont censés faire baisser les prix. «Avec les quantités de poissons cultivés dans les cages flottantes spécialement les poissons dits de l'aquaculture, on a supposé que cela servirait à fléchir les prix des poissons mais jusqu'à ce jour c'est l'instabilité

des prix qui règne sur le marché local» dira à ce propos un spécialiste. Un autre opérateur confie que malgré l'abondance sur le marché des produits aquacoles depuis voilà 2024 et l'engouement qu'ils suscitent chez les consommateurs, les prix des produits pêchés (de la mer) ont franchi la barre tolérable «de quoi selon lui remettre en selle la lancinante question de savoir si la florescence des produits aquacoles n'aurait pas, au bout du compte, réglé le dysfonctionnement de l'accessibilité des coûts réels des produits pêchés?»

M'dina Jedida

L'informel barre l'accès à l'école «Pasteur»

Par Youcef Chaïbi

À la Ville Nouvelle, des élèves de l'école Pasteur sont régulièrement empêchés d'accéder à leur établissement en raison de l'occupation anarchique des abords par un marché aux puces informel. Une situation alarmante qui interpelle sur la protection de l'espace scolaire et la responsabilité des autorités locales". Des scènes choquantes se répètent aux abords de l'école Pasteur, située à la Ville Nouvelle. Tout au long de l'année scolaire, les accès à cet établissement éducatif sont occupés par des marchands informels qui ont transformé trottoirs et entrées en un marché aux puces improvisé, au mépris total de la sécurité et du droit à l'éducation des élèves. Chaque matin, parents et enfants sont contraints de se frayer difficilement un passage entre les étals pour atteindre le portail de l'école. Dans certaines situations,

l'encombrement est tel que des élèves se retrouvent empêchés d'entrer en classe, accusant des retards ou rebroussant chemin. Une situation inacceptable pour un établissement censé offrir un cadre sécurisé et serein. À cette occupation anarchique s'ajoute un vacarme incessant. Cris des vendeurs, disputes pour les emplacements, altercations verbales, parfois même des bagarres, plongent les abords de l'école dans un climat de tension permanent, totalement incompatible avec l'environnement éducatif requis. L'école, espace de savoir et de protection, se retrouve ainsi prise en otage par l'anarchie de l'informel. Les parents d'élèves expriment une colère grandissante face à ce laisser-faire. Beaucoup dénoncent l'absence de contrôle et l'inaction des services concernés, alors que ce phénomène perdure malgré les multiples alertes. Pour eux, il est incompréhensible que l'accès à une école puisse être entravé de ma-

nière quasi quotidienne sans intervention durable. La libération des établissements scolaires de ce phénomène constitue aujourd'hui une urgence absolue, d'autant plus que les autorités de la wilaya d'Oran mènent actuellement une opération de libération des trottoirs et de lutte contre l'occupation anarchique de l'espace public. Les abords des écoles doivent être placés au cœur de cette démarche, car ils concernent directement la sécurité, la tranquillité et l'avenir des enfants. Si la question de l'informel reste un défi social et économique connu, elle ne peut en aucun cas justifier l'occupation des accès aux établissements scolaires. Il est impératif d'empêcher, tout au long de l'année, toute présence de marchands aux portes de l'école Pasteur et autres établissements, afin de garantir un passage libre, sécurisé et un environnement propice à l'apprentissage. Protéger l'école, c'est protéger l'avenir.

Protection de l'Environnement

Plusieurs opérations menées à Oran, Béthioua et Es-Sénia

L'équipe de la Cellule de Protection de l'Environnement relevant du Cabinet du wali d'Oran poursuit ses interventions quotidiennes, consistant en des opérations de nettoyage intensif. Ces opérations consistaient au nettoyage et embellissement du quartier de Miramar, derrière le siège de la Wilaya, de la Route Nationale 11 entre Oran et Béthioua, du nettoyage d'un quartier dans la commune d'Es-Sénia. Au cours de ces opérations, il a été procédé au ramassage des déchets, de l'enlèvement des broussailles et des gravats, chaulage et peinture des trottoirs, plantation, arrosage et taille des arbres. La Cellule a également mené une opération de libération des trottoirs des divers obstacles et entraves placés sans autorisation dans les quartiers de Saint-Antoine et Plateau (Commune d'Oran). Dans le cadre de la prise en charge des personnes sans abri dans les quartiers et sur les routes principales de la wilaya, la cellule de Protection de l'Environnement a organisé une opération de prise en charge de cette catégorie, en coordination avec la direction de l'Action Sociale (DAS).



Daïra de Oued Tlélat

Attribution de 280 logements sociaux

Conformément aux directives de M. Ibrahim Ouchène, wali d'Oran, le chef de daïra d'Oued Tlélat a supervisé lundi 15 décembre 2025, le tirage au sort des bénéficiaires de logements sociaux à la salle omnisports «Bediar Houari», dans la commune d'Oued Tlélat. Ce tirage au sort concernait les communes de Boufatis (100 logements), Tafraoui (100 logements) et El Bréya (80 logements). L'opération de tirage au sort s'est déroulée en présence des maires de Boufatis, Tafraoui et El Bréya, de représentants de l'Office de promotion et de gestion du logement accompagnés d'un huissier de justice, et de membres des services de sécurité nationale.

Commune d'Arzew

Éradication du marché informel sur la place de l'Esplanade



Poursuivant les opération de libération des espaces publics et conformément aux instructions du wali d'Oran, la commune d'Arzew, en coordination avec les services de sécurité de la daïra, est intervenue sur la place de l'Esplanade, en centre-ville. Le trottoir était illégalement occupé par des vendeurs ambulants, entravant la circulation des piétons et des véhicules et engendrant des troubles à l'ordre public. Cette opération a permis le démantèlement de 80 tentes installées depuis 2018 et utilisées pour la vente ambulante sur le territoire de la commune. Tous les moyens matériels et humains nécessaires ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'opération, et les commerçants ont répondu présents en grand nombre. Les préparatifs sont en cours pour l'ouverture du marché hebdomadaire. Il est à noter que l'opération se poursuivra cette semaine sur une dizaine de sites au sein de la commune. Suite à l'opération, les employés de la commune d'Arzew ont commencé aujourd'hui le nettoyage et l'embellissement de la rue, dans le cadre d'un effort visant à améliorer l'environnement urbain et à restaurer l'espace public.

R.L.

Activité policière

17 recherchés surpris lors d'une opération d'envergure

Toujours dans le cadre de leurs missions de lutte contre la délinquance et la criminalité, la Sûreté de daïra d'Es Sénia et 06 autres Sûretés urbaines ont opéré une vaste opération au niveau des nids et endroits fréquentés par les délinquants. L'opération en question a eu lieu en fin de semaine dernière. Bilan, 164 individus, conduits au niveau des structures policières, pour examen de situation. Parmi ce nombre, 17 recherchés et 10 sous le coup de mandat d'arrêt lancé par la justice, ont été surpris. Notre source rapporte que 18 délinquants ont été neutralisés pour leur implication dans différentes affaires liées au trafic de drogue, aux psychotropes et au port d'armes prohibées. Ces arrestations se sont soldées par la saisie de 33 grammes de kif, destinés à la commercialisation illégale et 197 unités de comprimés psychotropes de différentes marques. Une somme d'argent d'un total de 94.000 DA, provenant du trafic de drogue, a été saisie. La fouille corporelle des délinquants arrêtés a permis de mettre la main sur 03 armes blanches. L'opération a aussi ciblé le contrôle des voitures qui a permis de relever 06 infractions sur les 57 véhicules contrôlés. On compte aussi, dans cette opération, la vérification de 20 motos.

A.Kader

Journée mondiale de la montagne

Ouverture de la saison de chasse 2025–2026 à Relizane

Le point de Dharessa, au cœur de la forêt de Zemmoura, relevant du domaine forestier de l'État, a abrité, ce samedi, la cérémonie officielle marquant l'ouverture de la saison de chasse 2025–2026, coïncidant avec la célébration de la Journée mondiale de la montagne, dans une atmosphère naturelle mettant en exergue l'importance de la préservation des richesses environnementales et forestières. Cette manifestation à caractère environnemental a été organisée avec la participation des différents services concernés par la protection de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que des associations environnementales et cynégétiques actives sur le terrain, illustrant une dynamique de coordination institutionnelle et un intérêt croissant pour la promotion d'une chasse réglementée et durable. Le programme a été marqué par la présentation d'un exposé sur le bilan de l'activité de chasse au niveau de la wilaya, la remise des licences et autorisations de chasse pour la nouvelle saison, avant le lancement officiel de la saison, dans le respect des lois et réglementations en vigueur. L'événement a également été ponctué par une opération symbolique de lâcher de perdrix et de faisans, visant à renforcer l'équilibre écologique et à préserver la biodiversité ainsi que par une sortie de terrain en forêt, en compagnie des chasseurs, afin de s'enquérir de la réalité du milieu forestier et des moyens de sa protection. Dans une démarche de consolidation de la dimension environnementale, plusieurs plants de caroubiers ont été mis en terre, dans le cadre d'une initiative destinée à protéger le couvert végétal et à renforcer les espaces verts, en cohérence avec les efforts déployés pour la sauvegarde des écosystèmes montagneux. Les organisateurs ont, à cette occasion, insisté sur l'importance de l'accompagnement des chasseurs à travers la formation continue, les examens médicaux périodiques et l'évaluation régulière des saisons de chasse, afin de garantir une pratique responsable et durable, préservant la faune et le patrimoine forestier au profit des générations futures.

N. Ouadah

Relizane

L'ancien site des bâtiments «Chouk» transformé en décharge

L'espace autrefois occupé par les bâtiments «Chouk», démolis dans le cadre de l'amélioration du cadre urbain et de l'aménagement d'espaces de loisirs, est devenu un point noir qui perturbe la vie des habitants au lieu de leur offrir un lieu de détente. L'endroit, initialement destiné à être un espace de jeu ouvert, est aujourd'hui laissé à l'abandon et utilisé de manière anarchique comme décharge pour les ordures et les gravats, perdant ainsi sa fonction principale et devenant une source constante d'inquiétude pour les riverains. Selon les habitants vivant à proximité de la place, l'accumulation des déchets, la propagation des mauvaises odeurs et la présence d'insectes nuisibles ont transformé le site en un foyer menaçant la santé publique, en particulier avec la fréquentation des enfants pour jouer, ce qui augmente les risques de maladies et d'accidents. Les habitants ont également souligné que cette situation va à l'encontre de l'objectif initial de la démolition des bâtiments, à savoir améliorer le cadre de vie et offrir des espaces de loisirs sécurisés. Dans ce contexte, les citoyens demandent aux autorités locales de la commune de Relizane d'intervenir rapidement pour redonner vie à cet espace, en le transformant en terrain de jeu de quartier aménagé et encadré, permettant aux enfants et aux jeunes de pratiquer des activités sportives dans de bonnes conditions, au lieu de le laisser à l'abandon et à une utilisation négative. Ils affirment que la récupération de tels espaces contribuerait à améliorer la santé publique et à valoriser le paysage urbain de la ville.

N. Ouadah

Tissemsilt

Réception de 55 projets d'aménagement et d'amélioration urbaine

Un total de 55 projets d'aménagement et d'amélioration urbaine a été réceptionné dans les communes de la wilaya de Tissemsilt, a indiqué le directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction, Sid-Ahmed Beniza. M. Beniza a indiqué que ces réalisations s'inscrivent dans le cadre des 57 projets d'aménagement et d'amélioration urbaine prévus dans le programme complémentaire de développement attribué par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la wilaya de Tissemsilt, dans sa partie liée au secteur du bâtiment et de l'urbanisme. Un budget de plus de 2,7 milliards de dinars a été mo-

bilisé pour leur financement. Les travaux, qui ont touché l'ensemble des 22 communes de la wilaya, ont porté sur le renouvellement de l'éclairage public, des réseaux d'alimentation en eau potable, des réseaux d'assainissement, des voiries, ainsi que sur le revêtement des trottoirs, dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie des citoyens dans les quartiers d'habitation. Les deux projets restants, situés au chef-lieu de la wilaya, sont en cours de réalisation et ont atteint un taux d'avancement de plus de 70 %. Leur réception est prévue durant le premier trimestre de l'année prochaine. Le même responsable a souligné que d'autres projets d'aména-

gement et d'amélioration urbaine ont été financés dans le cadre du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales, au profit de quartiers situés dans les communes de Theniet El Had, Larbâa, Bordj Bou-nâama, El-Melaâb et Tissemsilt, où le taux d'avancement des travaux a dépassé 50 %. La même source a également fait part du lancement récent de nouveaux projets sectoriels d'aménagement et d'amélioration urbaine, financés par le ministère de tutelle, au niveau du quartier Aïssa Bouzara, dans la localité de Amrouna (commune de Theniet El Had), ainsi que du quartier Mohamed Mabrouk dans la commune de Amari.

Sidi Bel Abbès

Bilan des activités des services de la police

Par Mohamed Nouar

Les services opérationnels de la Sûreté de l'État de Sidi Bel Abbès ont, récemment, dévoilé un bilan d'activité pour le mois de novembre qui atteste d'une vigilance accrue et d'une stratégie répressive renforcée dans la lutte contre la criminalité, et notamment le trafic de stupéfiants. Les chiffres communiqués ne se contentent pas de rapporter des saisies ; ils soulignent une réponse structurelle des autorités face à l'évolution des menaces criminelles. Le rapport met en lumière la saisie notable de plus de 37 grammes de drogues dures, notamment de la cocaïne et d'une quantité substantielle de plus de 580 grammes de cannabis transformé. À ces prises, s'ajoute l'interception de plus de 2 000 substances psychotropes de divers types. Ces chiffres, bien qu'ils représentent des volumes relativement modestes pour la cocaïne, indiquent la persistance et la diversification des réseaux d'approvisionnement dans la

région, nécessitant une expertise et une mobilisation constantes des forces de l'ordre. Au-delà de l'enjeu des stupéfiants, l'action policière durant cette période a été d'une portée systémique. Les autorités ont traité plus de 700 affaires d'infractions de droit public. Cette statistique impressionnante témoigne d'une capacité d'élucidation et de traitement couvrant un large éventail de la criminalité urbaine et organisée. Les domaines d'intervention incluent classiquement les atteintes aux personnes et aux biens, qui constituent le cœur de la délinquance de proximité. Cependant, la mention explicite des infractions liées aux drogues et substances psychotropes, ainsi que des cybercrimes, révèle une adaptation stratégique de la police de Sidi Bel Abbès face aux nouvelles formes de criminalité. L'intégration de la lutte contre la cybercriminalité dans un bilan mensuel de sécurité publique signale la reconnaissance de l'importance croissante du volet numérique dans les activités illicites. Le résultat opérationnel de ces 700 affai-

res s'est traduit par l'arrestation de 877 individus. Ce nombre significatif met en évidence l'efficacité des enquêtes menées par les services de sécurité et leur capacité à identifier, appréhender et déferer les responsables devant les autorités judiciaires régionales compétentes. L'étape de la comparution devant la justice vient valider le travail d'enquête, réaffirmant l'état de droit et la chaîne pénale. Ce bilan n'est pas seulement un exposé de statistiques; il est une déclaration de l'engagement inébranlable des services de la police de Sidi Bel Abbès à maintenir l'ordre public et à démanteler les structures qui alimentent la criminalité. Les autorités de Sidi Bel Abbès rappellent par ailleurs l'outil essentiel que constitue la collaboration citoyenne dans cette lutte de longue haleine. La mise à disposition et l'incitation à l'usage des numéros verts (1548 – 17 – 104) ainsi que de l'application Allo Police, soulignent une volonté d'établir une police de proximité réactive et basée sur le renseignement.

Mascara

Plantation de plus de 3.000 arbustes aux abords du barrage de Chorfa

Plus de 3.000 arbustes ont été plantés, samedi, aux abords du barrage de la commune de Chorfa (wilaya de Mascara), à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la montagne, a-t-on appris du Conservateur des forêts par intérim, Othmane Sadate. Cette opération a donné lieu à la plantation de différentes essences arboricoles, notamment le pin d'Alep, le caroubier et l'eucalyptus, sur une superficie totale estimée à 2,2 hectares autour du barrage concerné, a précisé à l'APS M. Sadate. Cette initiative a connu une large participation des agents des forêts, des cadres et des travailleurs du barrage, ainsi que de membres d'associations activant dans les communes de Chorfa et de Sig, en plus de scouts et de citoyens bénévoles, indique-t-on. Selon le même responsable, cette opération vise à protéger les bassins versants du barrage de Chorfa, à élargir le couvert végétal qui l'entoure, ainsi qu'à encourager les associations et



les citoyens à participer aux opérations périodiques de reboisement volontaire programmées par la Conservation des forêts. M. Sadate a également révélé que la Conservation des forêts de la wilaya a élaboré un programme riche à l'occasion de la Journée internationale des forêts, comprenant, sur deux jours, l'organisation d'opérations de plantation volontaire d'arbustes forestiers dans des zones

forestières montagneuses de la région, notamment dans les forêts de «Ouizert» (commune d'Aïn-Fekan) et de «Moulay Smail» (commune d'Og-gaz), ainsi que l'organisation de rencontres de sensibilisation au profit des citoyens et des élèves des établissements scolaires sur l'importance de la préservation des forêts situées dans les zones montagneuses de la wilaya.

Projet de la route reliant le complexe Mohamed-Boudiaf à Khraicia

Le wali d'Alger inspecte les travaux du 2ème tronçon

Le ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdenour Rabehi, a effectué une visite d'inspection des travaux du deuxième tronçon du projet de la route reliant le complexe olympique Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, pour sa mise en service dans les plus brefs délais, a indiqué, lundi, un communiqué des services de wilaya. Dans le cadre du "suivi sur le terrain des projets du Plan jaune de la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, M. Rabehi a inspecté, dimanche, les travaux du deuxième tronçon du projet de la route reliant le complexe Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, qui s'étend sur 3,5 km", précise la même source. A cette occasion, M. Rabehi s'est enquis des différents chantiers du projet situé entre les communes de Baba Hassen et de Khraicia, où il a inspecté l'ouvrage d'art de l'échangeur Dely Brahim-El Achour, et la nouvelle pénétrante vers la route nationale RN-36 reliant Ouled Fayet à Bab Hassen, en sus des ouvrages d'art de la route express menant vers Khraicia et la pénétrante vers la commune de Draria".



A cet égard, il a donné "des directives techniques pour garantir la réalisation du projet selon les normes de qualité et de sécurité, et appelé à la nécessité d'accélérer le rythme des travaux, pour sa mise en service dans les plus brefs délais", précisant qu'"une sortie sur le terrain sera organisée pour prendre les mesures de déviation du canal d'évacuation des eaux, à même de faciliter la réalisation de la pénétrante de Draria vers la cité AADL d'Oued Tarfa (commune de Draria),

autre l'accélération de l'opération d'installation des poteaux d'éclairage public et des panneaux de signalisation". Ce projet tend à "élargir le réseau routier de la capitale et à augmenter sa capacité d'accueil", notamment à travers les nouveaux axes visant à "décongestionner cette zone et à faciliter l'accès des véhicules à la route express vers le complexe olympique Mohamed-Boudiaf et de là vers Bab El-Oued", note le communiqué.

Constantine

Deux complexes sportifs de proximité prochainement réceptionnés

Deux complexes sportifs de proximité seront "prochainement réceptionnés" dans la wilaya de Constantine, l'un dans la localité de Salah Bey (commune de Constantine) et l'autre à l'unité de voisinage UV7 de la circonscription administrative Ali Mendjeli, a indiqué lundi le directeur de la Jeunesse et des Sports (DJS), Lahcen Laadjadj. La réalisation de ces deux complexes, qui a nécessité la mobilisation d'une enveloppe financière globale estimée à 240 millions de dinars, soit 120 millions de dinars pour chaque complexe, permettra de relancer la dynamique sportive dans ces localités, a fait savoir le responsable, dans une déclaration à l'APS. Les complexes

sportifs de Salah Bey et de l'unité de voisinage UV7 à Ali Mendjeli sont dotés chacun d'une salle spécialisée, d'une salle polyvalente dédiée à plusieurs disciplines sportives, d'un espace extérieur, d'un terrain réservé au sport des boules métalliques, ainsi que d'un espace aménagé et équipé des commodités nécessaires au profit des familles, a souligné M. Laadjadj. Selon la même source, la durée de réalisation des deux projets, estimée à deux ans, a été marquée par plusieurs contraintes administratives, levées suite à l'intervention du wali de Constantine, Abdelkhalik Sayouda. Par ailleurs, le DJS a annoncé la programmation de la réalisation de deux maisons de jeunes,

l'une à la cité Zouaghi Slimane et l'autre dans la commune de Didouche Mourad, en plus de la réception prévue, début 2026, d'une piscine semi-olympique et d'une piscine de proximité dans la commune d'El Khroub. Il a également fait état de la réception, au cours du premier semestre de l'année 2026, de deux terrains de football à la circonscription administrative Ali Mendjeli, le premier d'une capacité de 3.000 places, situé à l'entrée de la ville et doté d'une piste d'athlétisme conforme aux normes, et le second de 2.000 places à la sortie de cette ville en direction de la commune d'Aïn Smara, affichant un taux d'avancement des travaux de 40 %.

Bouira

Le tourisme de masse impacte la réserve de biosphère du Djurdjura

Le tourisme de masse est l'un des facteurs «négatifs» impactant la réserve de biosphère du Djurdjura, et les ressources fauniques et floristiques dont elle recèle, ont mis en garde vendredi à Bouira des responsables du Parc national du Djurdjura (PND). Les participants à une conférence sur la protection des sites naturels et touristiques, ont souligné l'importance de préserver le riche patrimoine naturel du Djurdjura, et d'impliquer tout le monde dans cette mission. A ce propos, le responsable du secteur de Tikjda au sein du PND, M. Ahmed Toumi, a souligné qu'il était temps de sensibiliser davantage les visiteurs affluents en grand nombre sur ce site touristique et les autres sites naturels et touristiques de la wilaya, et de les impliquer sérieusement dans la protection de la nature et des 1676 espèces,

dont 1242 espèces floristiques qui comptent la réserve de biosphère du Djurdjura. « Le tourisme de masse génère la prolifération des ordures en pleine nature, et la pollution sonore qui nuit beaucoup à la vie des espèces animales et végétales du Djurdjura », at-il relevé. Il a expliqué, à l'occasion, que la réserve de biosphère est répartie sur trois (03) zones de gestion, une zone centrale d'une superficie de plus de 6922 hectares, la zone tampon qui est d'une superficie de plus de 10.000 hectares, destinée essentiellement à la pratique de l'écotourisme et des activités écologiquement viables, et la zone transitoire destinée au développement durable et à l'appui logistique et à la recherche scientifique. Le conférencier a invité les citoyens à faire preuve de civisme et de respect envers la nature, lors de leurs visites au parc, ou en

pratiquant l'écotourisme, le sport de montagne comme l'escalade, le ski, ainsi que les randonnées pédestres. Au cours de la conférence, M. Amar Kadouche, un membre de la ligue de ski et sport de montagne, est, lui aussi, intervenu, pour sensibiliser les skieurs et les amateurs de sports de montagne à continuer à pratiquer leur sport tout en respectant les lois et la réglementation en vigueur en matière de la protection de la nature, de l'environnement, et des sites naturels du PND. La conférence a été tenue dans le cadre du 1er festival national hivernal de tourisme, de sport de montagne et de sensibilisation environnementale lancé mercredi à Tikjda. Dans le cadre du même festival, une randonnée pédestre a été organisée vendredi après-midi avec la participation de citoyens et de sportifs venus de sept wilayas du pays.

Martyr jeté d'un hélicoptère en vol par l'armée française 64ème anniversaire de la mort de Yahia Megh mouli à Guelma

La wilaya de Guelma commémore, dimanche, le 64ème anniversaire de la mort de Yahia Megh mouli, le Martyr à qui l'armée française avait fait subir les pires tortures avant d'assouvir la haine qu'elle nourrissait à son égard en précipitant son corps d'un hélicoptère en vol, à 30 mètres du sol. La mémoire collective conserve, à Guelma, une partie de l'histoire de ce héros dont le nom a été donné au plus grand quartier du centre du chef-lieu de la wilaya afin que son martyr reste gravé dans la mémoire des générations. Faouzi Hassainia, historien et membre du conseil scientifique du musée du Moudjahid de la wilaya de Guelma, a déclaré que les actes "barbares et inhumains dont le colonialisme français s'est rendu coupable envers Yahia Megh mouli, aussitôt après arrestation fin 1961, reflètent le degré de haine de la soldatesque coloniale, mais démontrent en même temps le militantisme, le courage de ce héros qui, avec ses compagnons Moudjahidine du groupe de la région de la Maouna, à Guelma, a mené de nombreuses batailles qui avaient infligé de lourdes pertes à l'ennemi". Le même historien a souligné que le colonisateur français avait infligé à Yahia Megh mouli "les procédés de torture les plus monstrueux et les plus abjects jusqu'à ce que mort s'ensuive, avant de transporter son corps par hélicoptère pour le jeter d'une hauteur de 30 mètres, au milieu des habitants du camp de Hafais, dans la périphérie Est de la commune actuelle de Belkhir". La section consacrée, au musée du Moudjahid, au pavillon dédié à la glorieuse Révolution, comprend un aperçu sur la vie du héros et sur son engagement au service de la lutte pour l'indépendance. Né dans la commune de Belkhir en 1928, Yahia Megh mouli avait rejoint les rangs du Front de libération nationale (FLN), en 1955, en tant que responsable de la collecte des cotisations et du transport de vivres vers les Moudjahidine. Il rejoint ensuite, en 1959, lorsque les français découvrirent son identité et ses activités, les maquis de l'Armée de libération nationale (ALN), dans la montagne de la Maouna. Les documents conservés au musée indiquent que le Martyr, après avoir participé à de nombreuses batailles contre l'ennemi, a été blessé par balles à la main gauche, lors d'un affrontement en 1960, sans que cela n'entame sa détermination puisqu'il poursuivit la lutte armée, faisant preuve d'un grand courage lors des violents accrochages avec l'ennemi, notamment à la fin de l'année 1961 dans la région de Kef Sidi Brahim, dans les montagnes de la Maouna, où il finit par être arrêté et soumis aux formes les plus barbares de la torture jusqu'à sa mort.

Blida Perturbation dans l'AEP à Meftah

Une perturbation dans l'alimentation en eau potable (AEP) est enregistrée dans la commune de Meftah, à l'est de Blida, à partir de dimanche, en raison d'une panne au niveau des équipements de distribution, a indiqué un communiqué de l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE). La même source a précisé que cette perturbation concerne les quartiers de Souakria, Ben Tounès, Zoughari, Serai-djia ainsi que la cité du 10 Mai, suite à deux (2) pannes enregistrées au niveau des vannes de distribution de 250 mm et 80 mm de diamètre. L'ADE de Blida a rassuré ses clients que les travaux de réparation des pannes sont en cours et que le programme habituel de distribution d'eau sera rétabli dès leur achèvement, a conclu le communiqué.

L'odyssée solitaire d'une parlementaire engagée



A Mostaganem, cette wilaya côtière du nord-ouest algérien, comptant près de 800.000 âmes, si ce n'est pas plus actuellement, représente un terreau fertile en histoire et en défis socioéconomiques. Pour planter les décors, disons que, depuis l'avènement du multipartisme dans les années 1990, pas un seul élu de l'Assemblée populaire nationale (APN) ou du Conseil de la Nation, sur des dizaines de mandats qui se sont succédés, n'a daigné ouvrir une permanence fixe et accessible à ses administrés. Chaise vide érigée en doctrine, électoral relégué aux oubliettes, carrières nationales lustrées à Alger pendant que les citoyens se noient dans la bureaucratie, tel est le réquisitoire implacable, gravé dans les archives locales désertées et les rapports nationaux muets sur de telles initiatives. L'abstention record de 65% aux législatives de 2021 dans la wilaya, n'est pas un hasard; c'est le cri d'une population abandonnée par ceux censés la servir. Au milieu de ce vide sidéral émerge Mme Hadjira Abbès, unique femme députée de Mostaganem à l'APN sous l'étiquette El Bina, élue triomphalement en 2017, réélue en 2021 pour un mandat courant jusqu'en 2026. Rappelons que pour ceux qui ne la connaissent pas encore, à chaque sortie d'inspection et de travail du wali, l'infatigable Ahmed Boudouh qui suit tous les projets de développement, Abbès Hadjira est aux premières lignes inmanquablement. En tant que vice-présidente du groupe parlementaire El Bina, cette battante a accompli l'impensable, il y a plus de trois ans: planter son drapeau au cœur du quartier historique de Tigditt, ce bastion symbolique de la résistance où le FLN forgea ses bases clandestines durant la guerre de libération nationale (1954-1962). Sa permanence, unique en son genre dans tout le panorama parlementaire algérien, n'est pas un gadget électoral; c'est un rempart ouvert tous les samedis, à un flux incessant de quelque 200 citoyens, en moyenne par jour. Veuves privées de pension ou de logement, jeunes piégés dans un chômage endémique flirtant avec les 25% localement, familles engluées dans des labyrinthes fonciers hérités des réformes agraires des années 1990... et bien plus encore de cas, les uns plus saugrenus que les autres. Tous affluent, dossiers sous le bras, pour y trouver une oreille, un conseil, une orientation. Assistée d'un juriste chevronné et d'un secrétaire minutieux, elle trie les plaintes – des plus complexes (contentieux agraires multi générationnels) aux plus prosaïques (délais administratifs kafkaïens) –, transmet avec acharnement et suit jusqu'au dénouement. "Écouter, ce n'est pas seulement un devoir électif, c'est tendre la main à l'espoir confisqué, au-delà de toute mission formelle", confie-t-elle avec une détermination qui claque comme un défi lancé à la caste. La médiation de la parlementaire, a fait bouger les lignes, grâce à une administration locale enfin collaborative. Les fruits ne se font pas attendre: des centaines de dossiers débloqués, des familles sauvées du désespoir, une confiance renaissante dans un système perclus de scepticisme. Tigditt n'est plus un simple quartier; c'est devenu le phare d'une proximité parlementaire introuvable ailleurs, un modèle qui, s'il était répliqué, pourrait faire chuter l'abstention, relancer la démocratie locale et catalyser des réformes urgentes: urbanisme résilient face au climat, emploi des jeunes via des formations ciblées, accès équitable aux soins. Mme Hadjira Abbès n'est pas qu'une exception isolée, elle est le miroir qui donne espoir aux citoyens.

Par Y.Zahachi

Achacha, une région sans perceptives économiques visibles

Par Lotfi Abdelmadjid

La daïra de Achacha, contrée si tuée à l'extrême Est de la wilaya, recèle, effectivement, un potentiel naturel quasi inexploité et une jeunesse intellectuelle inestimable. Ces dernières années, les actions publiques inscrites dans le cadre du développement local ont métamorphosé le cadre de vie des citoyens. Certes, les autorités de la wilaya ont déployé d'énormes efforts dans cette localité afin de préserver l'harmonie et l'équilibre entre les citoyens de la wilaya. Nonobstant, la population de cette région, avec ses quatre communes, ne s'explique toujours pas le manque de perspectives économiques qui pourraient la propulser à un rang socioéconomique sensiblement enviable. Achacha vit actuellement un dilemme qui ne déchiffre guère le marasme de cette province car l'activité économique n'a jamais pu se promouvoir car elle est, probablement, victime de son manque de stratégie. Sur ces territoires, on doit travailler sur un plan d'investissement spécial qui servirait à donner un essor à l'économie. Son potentiel agricole n'a jamais été extensif, les ruraux ne comptent que sur des petites parcelles ou des serres pour des cultures vivrières. Par conséquent, même si l'on croirait que sa vocation est agricole, ce secteur n'absorbe pas la main-d'œuvre excédante locale. Celle-ci a toujours été contrainte d'aller chercher de l'embauche hors daïra et même wilaya, notamment vers Maghnia (Tlemcen). Pour ce qui est du potentiel touristique, celui du balnéaire et autre n'est toujours pas exploité. Sur cette localité et sur plus de cinquante kilomètres de côte, des projets touristiques pourraient insuffler l'économie car le potentiel naturel est là. Achacha reste quand même très éloignée de l'industrie car aucune politique n'a envisagé, jusque-là, de créer des zones d'activités industrielles. Il fut une période où on avait préconisé des mini-zac pour chaque commune pour la relance des moyennes et micro entreprises même si au chef-lieu de la daïra, on y a réservé la parcelle de "Coté"....mais rien n'a été fait. Sur le plan commercial, les "Achachis" vivent toujours au mode "Souk" même si les commerçants aspireraient à un vrai marché hebdomadaire d'intérêt local.



Une telle situation laisserait la daïra, stagnée sans perspectives réelles car sur son territoire, il n'y a presque aucun projet porteur d'espoir pour un taux de population jeune, plus élevé que la moyenne. L'espoir pour les milliers de jeunes étudiants, sortis de l'université et des centres de formation professionnelle, est illusoire car le chômage y a pris place. L'exode des intellectuels vers les grandes villes est frappant car les diplômés ne trouvent guère de débouchés. Le taux des "harragas", à une époque donnée, était le plus élevé de la wilaya. La région qui est notablement militante ayant marqué son passé glorieux par le sang de ses chouchous, a raté le coche du développement économique. Aujourd'hui, Achacha vit une situation économique qui incite à une réflexion profonde car l'équation reste, toujours, à plusieurs inconnues.

Souika Ethatanya : Chronique d'un quartier oublié

Par H.MedKrelifa

Le charme et l'allégresse de la vie d'autrefois dans le quartier emblématique de la Souika Tahtania, relevant de la médina de Tigditt. Loin s'en faut, la génération actuelle a tendance à qualifier notre vécu d'«autrefois» comme étant synonyme d'une vision moyenâgeuse. Le devoir de mettre en lumière l'histoire de la ville par les souvenirs de la Souika Tahtania, imprégnés de nostalgie, d'amertume et de tristesse, restant gravés dans la mémoire de ceux qui ont résidé ou fréquenté ce quartier mythique de Sidi Allal M'hamed et du makaâm de Sidi Benaïssa et sa zaouïa. L'âge d'or: un tissu économique et social intense pour la génération de l'époque, le passé n'est pas si loin. Souika Tahtania n'était pas une cité-dortoir, mais un tissu économique intense dont les Tigdittiens étaient fiers. L'histoire récente de la ville rappelle un vivre ensemble exceptionnel et un mode de vie marqué par la solidarité et le partage, le respect et la sagesse (la horma étant de rigueur pour les riverains), la convivialité ainsi que la méditation soufie (liée au caractère mystique et culturel de Sidi Allal M'hamed, Sidi Cheikh Benaïssa, Sidi Hamou Cheikh). Le passage de Tabana et l'ambiance du quartier jadis où on descendait les marches de Tabana pour aboutir au sublime Souika, le seul passage autorisé par l'administration coloniale pour rejoindre également le centre-ville. Avant le pont construit après les inondations de 1917, à droite, se dressait un majestueux moulin à eau, jouxtant Hammam «El Ghar» (Aujourd'hui, ces

deux bâtisses sont en ruine, rongées par l'érosion du temps). En traversant le pont, à gauche, se trouvait le Hammam Esbaâ (bain maure du Lion), propriété de l'honorable famille Benkoulâ. (Aujourd'hui squatté). A l'entrée principale faisait face au café, il gênait les clientes; une entrée discrète avait été



aménagée derrière, au niveau de la rue 16, pour garantir la discrétion des familles. En ce qui concerne les lieux de vie, de commerce et de transport, Souika Tahtania était un lieu de centralité qui drainait une population hétéroclite et importante, venant de tous les coins de Tigditt et d'ailleurs. Les seniors s'y adonnaient à leurs jeux de société (ronda, sopage, belote, dominos, loto, etc.). On y trouvait le café de feu Kassab (sur le dos de l'oued AïnSéfra, avec sa terrasse). Le café de feu Moghtit (faisant face au café Kassab et mitoyen au Hammam Sbâa). Le café d'El Hassira (où l'on jouait sur des nappes en jute). Le café Tahaleiti. Le Rôle de la Souika

Tahtania comme Hub. Le service de transport public de feu si Osmane, propriétaire d'un chariot avec un attelage de 08 chevaux, stationnait chaque soir près du café Kassab, avant qu'il n'amène ses chevaux à l'écurie près de son domicile, rue 16. En allant vers le mausolée de cheikh Benaïssa et en remontant les ruelles, on trouvait le marchand de beignets: feu Abdellouahab (militant du PPA, moudjahed). L'artisan de babouches: feu si Boubekeur. L'artisanat à base d'alfa (couffins, midounettes, nappes, etc.), l'épicerie: feu Es-Sehli, et l'épicerie épicerie: des deux frères Benkoulâ (Hadj Lakhdar et Hadj Mohamed) qui habitaient juste dans l'impasse. Enfin, le four banal: appartenant à l'artisan boulanger feu Bendjeloul surnommé «Bendjen» avec son apprenti Koko. Toutes ses activités donnaient une vie éclatante au quartier. Ensuite, viennent les repères spirituels et éducatifs pour marquer non seulement un espace de vie mais plutôt la foi d'une population attachée à sa spiritualité et à ses traditions car Souika Tahtania était la représentation locale de la confrérie soufie. Elle joua un rôle actif dans l'enseignement et la pratique du soufisme. Cette clarification ancre encore davantage l'histoire du quartier de Tigditt dans une riche tradition spirituelle telles la mythique rue 16 qui abritait une école coranique où professait feu SiMostepha (en 1947), la médessa était un haut lieu du nationalisme et de la connaissance islamique. Les années qui passent écrèment les souvenirs car il reste clair que Souika Tahthanya fait partie d'un patrimoine culturel que Mostaganem doit valoriser au profit de la mémoire.

Départ vendredi pour le Maroc et la CAN 2025

Les Verts intensifient leur préparation

Par Rachid B.

Le départ pour Rabat ayant été programmé pour vendredi, la sélection nationale a entamé avant-hier son mini-stage de préparation pour la Coupe d'Afrique des Nations 2025. Les 28 joueurs convoqués par le sélectionneur national Vladimir Petkovic ont, d'ailleurs, tous rejoint le Centre Technique National (CTN) de Sidi Moussa à temps, marquant ainsi le lancement de la dernière ligne droite de la préparation pour ce grand rendez-vous continental. À leur arrivée, les coéquipiers de Rafik Belghali ont observé un court temps de récupération avant d'entrer pleinement dans le vif du sujet. En fin d'après-midi, le groupe a effectué sa première séance d'entraînement en prévision du premier match face au Soudan. Sur l'une des pelouses du CTN, les Verts ont ainsi effectué leur première séance de ce stage de préparation, marquée par une charge de travail volontairement modérée. Le sélectionneur national, Vladimir Petkovic, a alors scindé l'effectif en deux groupes. Les joueurs ayant disputé des rencontres avec leurs clubs



respectifs la veille ont suivi un programme spécifique axé sur la récupération, sous la supervision du préparateur physique Paolo Rongoni. Le reste de l'effectif a, pour sa part, pris part à une séance d'entraînement classique. À noter que le défenseur Samir Cherqui n'a pas pris part à cette première séance, observant une période de repos en raison de sa blessure en club, au Paris FC, ceci d'une part. D'une autre part, la non-convocation de Achref Abada continue d'alimenter la polémique, notamment après les raisons avancées par le patron technique des

Verts lors de sa conférence de presse de samedi dernier. Notamment le fameux argument de l'absence de Abada du groupe concerné par la CAN pour la simple et bonne raison qu'il ne figurait pas dans la liste élargie des 55 ! Or, il paraît assez surprenant qu'un élément titulaire de l'anti-chambre de l'équipe A ne fasse même pas partie de cette fameuse liste des 55 au moment où ceux qui la composeraient n'ont pas été retenus pour la Coupe Arabe de la FIFA ! Un nonsens qui résume assez bien la méconnaissance de Petkovic pour ce qui a trait aux valeurs sûres de la Ligue 1 Mobilis où son ombre longiligne n'a pas été si aperçue que ça, surtout cette saison.

Coupe d'Algérie

Le CRB domine le WB Aïn Benian et file pour les 1/8ème de finale

Le CR Belouizdad a validé son ticket pour les 1/8es de finale de la Coupe d'Algérie de football 2025-2026, en dominant le WB Aïn Benian (inter-régions) 5-1 (mi-temps : 2-0), lundi soir au stade du 5-Juillet d'Alger, en clôture des 1/16e de finale de l'épreuve. Le Chabab a entamé le match tambour battant, en assiégeant le camp adverse. Après plusieurs tentatives, le finaliste de la précédente édition a trouvé la faille, sur un tir puissant du capitaine Abderraouf Benguit (36e). Le défenseur Chouaïb Keddad est parvenu à faire le break de la tête, peu avant la mi-temps (45e+2). Après la pause, les joueurs d'Aïn Benian ont réussi à réduire le score grâce à Oussama Draoui (57e). Entré en cours de jeu à la 59e minute, en remplacement de Farid El-Mellali, Lotfi Boussouar s'est distingué en signant un hat-trick (66e, 89e, 90e+3), permettant à son équipe de se mettre définitivement à l'abri. Le CRB sera opposé en 1/8e de finale à domicile, à l'ASM Oran (Ligue 2), qualifiée jeudi dernier sur le terrain du pensionnaire d'inter-régions, la JB Aïn Kercha (2-0). Les matchs des 1/8e de finale, prévus les 15, 16, et 17 janvier prochain, regrou-

peront dix clubs issus de la Ligue 1 Mobilis, cinq de la Ligue 2 amateur, et une de la division d'inter-régions.

Résultats complets des 1/16e de finale

(+) Paradou (L1) - USF (I.R.).....2-0
MBB (I.R.) - (+) MCS (L2).....1-2
(+) JSMB (I.R.) - WAB (I.R.).....4-1
A.Boussaâda(I.R.)-(+)NAHD (L2).....0-1
JBAK (I.R.) - (+) ASMO (L2).....0-2
(+) CAB (L2) - ESMK (L2).....5-1
(+) CSC (L1) - CRT (L2).....3-0
FCFB (I.R.) - (+) ASOC (L1).....0-1
USBD(L2) - (+) ESS (L1).....0-4
(+) USMH (L2) - JSK (L1).....1-0
(+) ESBA (L1) - ESFBA (R1).....2-0
RCA (L2) - (+) ESM (L1).....0-1
(+) JSS (L1) - ASK (L2).....2-0
(+) MCA (L1) - USMK (L1).....2-1
(+) USMA (L1) - MOC (L2).....3-0
WBAB (I.R.) - (+) CRB (L1).....1-5

Programme des 1/8ème de finale prévus les 15, 16 et 17 janvier prochain:

1- CAB (L2) - Paradou (L1)
2- ASOC (L1) - MCS (L2)
3- USMH (L2) - USMA (L1)
4- ESM (L1) - JSS (L1)
5- CSC (L1) - ESS (L1)
6 - JSMB (I.R.) - NAHD (L2)
7- CRB (L1) - ASMO (L2)
8- MCA (L1) - ESBA (L1)

Tennis

La Fédération algérienne distinguée par l'ITF

La Fédération algérienne de tennis (FAT) a été distinguée du trophée "Excellence in Tennis Development Award 2025" de la Zone 1- Afrique du Nord, qui lui a été remis par la Fédération internationale de tennis (ITF), a appris l'APS auprès de l'instance fédérale. Cette distinction a été attribuée à la FAT, vendredi, en marge de l'Assemblée générale (AGO) de la Confédération africaine de tennis (CAT), tenue par visioconférence. "A cette occasion, la FAT exprime ses sincères remerciements à l'ITF ainsi qu'à la CAT pour la confiance accordée, l'accompagnement permanent et le soutien constant en faveur du développement du tennis en Algérie", a précisé la FAT. La Fédération algérienne de tennis a, par ailleurs, réaffirmé sa détermination à poursuivre et à renforcer cette dynamique positive, en continuant à investir dans les programmes de formation, développement de la base, amélioration des structures et la promotion de la discipline à travers l'ensemble du territoire national.

Du 17 au 20 décembre à Oran

Phase finale de la 1ère coupe d'Algérie inter-établissements scolaires



La phase finale de la première coupe d'Algérie de football inter-établissements scolaires de cycle primaire, moyen et secondaire (filles et garçons) aura lieu du 17 au 20 décembre à Oran, a-t-on appris, ce lundi, auprès des organisateurs. Cette manifestation sportive, organisée durant cinq jours par la Fédération algérienne des sports scolaires (FASS), en collaboration avec la Fédération algérienne de football (FAF), verra la participation de 46 équipes inter-établissements des cycles primaire, moyen et secondaire, qualifiés de huit régions, qui vont prendre part à des matchs à élimination directe à partir des 8èmes de finale au niveau des stades Ahmed-Zabana d'Oran, Es-Senia et El-Kerma. Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du sport scolaire, fruit d'un partenariat entre la FAF et la FASS, vise à promouvoir le football dans les écoles et à contribuer à la découverte et à la formation des jeunes talents.

Formation des entraîneurs

Lancement du 4ème module de la Licence CAF A



Le département Formation de la DTN a lancé dimanche le 4e module de la Licence CAF A au profit des candidats des 1er et 2ème groupes. Le département Formation de la Direction technique nationale (DTN) a lancé dimanche le 4e module de la Licence CAF A au profit des candidats des 1er et 2ème groupes, au Centre de regroupement et de préparation de l'élite sportive de Fouka (Tipasa), indique un communiqué de la Fédération algérienne de football (FAF). L'ouverture des travaux a été présidée par le Directeur technique national, Ali Moucer, qui a présenté aux candidats les objectifs et le programme de ce module, en présence du chef du Département Formation, Karim Kaced. Le quatrième module de la formation est consacré, d'une part, à la remise des rapports de stage présentés par les stagiaires, et, d'autre part, à deux thématiques majeures : la planification du travail, puis le perfectionnement tactique et la gestion de match, à travers une approche pédagogique combinant des apports théoriques et des mises en situation pratiques. Les participants seront ensuite évalués à l'issue de cette phase. La DTN a publié le planning complet des formations de la Licence CAF A, s'étalant jusqu'au 2 avril 2026.

Judo

Passage de grade de la 1ère à la 6ème Dan le 20 décembre à Oran

La Fédération algérienne de judo (FAJ) a annoncé samedi qu'elle organisera un examen technique de graduation, le samedi 20 décembre courant, au Dojo des Castors (Oran), pour permettre aux candidats inscrits d'obtenir de nouveaux grades, allant de la première à la sixième Dan. "Les candidats de plus de 35 ans (messieurs et dames) pourront prétendre aux grades de 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e Dan, alors que les filles ayant 15 ans et plus ne seront concernées que par les grades de 1re et 2e Dan", a-t-on détaillé de même source. Les inscriptions se feront sur place, dans la matinée du jour de l'examen, entre 7h00 et 8h00. Les premiers passages de grades se feront juste après, entre 8h00 et 12h00, après quoi, les candidats et les juges observeront une courte pause. Les examens reprendront à 13h00, et se poursuivront jusqu'à 17h00. "Chaque candidat aura droit à un entretien de dix minutes avec les juges" a-t-on encore détaillé de même source. Cet examen sera précédé d'un stage de formation pour des arbitres de la spécialité Kata. Il se déroulera les 12-13 décembre courant, également au Dojo des Castors. Parmi les instructeurs qui seront en charge de cette formation, l'expert international algérien Abdelhamid Laoued, avec l'objectif de former de nouveaux arbitres, disposant d'une bonne base dans la spécialité kata. Cette formation s'ajoute à celle des athlètes et des entraîneurs (messieurs et dames), dans la perspective de développer un peu plus la discipline sur le plan national.

الديوان العمومي للمحضر القضائي

مكتب الأستاذة قويدري هدى

محضر قضائي لدى محكمة المسببة

مجلس قضاء سaida

048.28.13.30

الطابق: حي بالمراد المزارع رقم 12

(بجانب محكمة المسببة)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

استدراك لإعلان عن بيع بالمزاد العلني الشفهي

مع قبول الأظرفة المختومة ليوم 22/12/2025

الصادر بالجريدة بتاريخ 13/12/2025

نحن الأستاذة قويدري هدى المحضرة قضائية لدى محكمة المسببة نعلن : بأننا سنقوم بعملية بيع المزار العلني الشفهي مع قبول الأظرفة المختومة لمنقولات لفائدة

NAFTAL/SPA/DISTRICT COM SAIDA

الثامنة والنصف صباحا 08:30 ، الساعة: 22/ 12/2025

الكائن مقرها ببلدية عين الحجر ولاية سعيدة يوم :

– بجانب محكمة المسببة - سعيدة ، وبعد صدور الاعلان الخاص بعملية البيع نعلم 12 بمكتبنا الكائن بحي برفية قنور رقم الراغبين في المشاركة بالمزاد العلني عن تعديل للحصص كالآتي :

اولا : عدد مضخات الوقود(Volucompteur) هو 12 بدل 08 الحصة 05/MR.NA.com/ (خاصة بمعدات القياس والتوزيع).

ثانيا : الحصة 06/MR.NA.com/ تدمج مع الحصة 07/MR.NA.com/ وتسميتها بحصة وحيدة lot unique (معدات الورشة +أثاث وتجهيزات مكاتب وتكييف).

ثالثا : الباقي بدون تغيير .

رقم الحصة	الصف (النوع المجمع)	سنة الصنع /المواصفات	جميع وتلخيص مكونات الحصة	ملاحظة	مبلغ الضمان
MR.NA.com/01	شاحنات (قاطرة)	2003 / 30 CV	01-Camion-SNVI TB350	لديه بظلة	600.000دج
MR.NA.com/02	شاحنات (قاطرة)	1996 / 26 CV	01-Camion-SNVI TB340	لديه بظلة	600.000دج
MR.NA.com/03	سيارة سياحية	2004	01-Citroen 05 places diesel – Berlingo	لديه بظلة	400.000دج
MR.NA.com/04	مركبات (مجرورة)	مخصص لنقل الوقود	CITERNE 27000 Litre(3*9) 01-(صهريج)	لديه الوثائق	400.000دج
MR.NA.com/05	مضخات الوقود		12 مضخات وقود (Volucompteur)		300.000دج
حصة وحيدة Lot unique	معدات الورشة +أثاث وتجهيزات مكاتب وتكييف (ملاحظة:مكونات الحصة قد تختلف في بعض سمياتها تبعاً لاقتنائها أو عملية جردها من طرف الشركة المانكة للسع)		05)مضاطب COMPRESSEUR هواء ، موازنة عجلات ، جهاز ضبط انضاعة ، جهاز فلتنة Vulcanisation ،chargeur de batterie ، منقلبات ومعدات زيت وشحم غسالة ، لافئة مكاتب ، كراسي ، خزانات ، أجهزة 14\اعلام آلي، طابعات ، تكييف وتبريد ، وأرفق		300.000دج

الإعلان الأول صدر بتاريخ 13/12/2025 بنفس الجريدة.

للاطلاع على كافة شروط البيع والقائمة التفصيلية لتعداد موضوع البيع بالمزاد العلني يرجى من الراغبين في المشاركة في عملية البيع بالمزاد العلني الاتصال و التقرب بمكتب الأستاذة قويدري هدى المحضرة قضائية لدى محكمة المسببة

في الفترة الممتدة منذ صدور إعلان البيع بالجريدة اليومية إلى آخر يوم قبل موعد عملية البيع .

المحضرة القضائية

17.12.2025

مكتب الأستاذ عبيدات محمد

الموثق بالساتيا

05 شارع باهي اعمر وهران. رمز 2475

تعديل القانون الأساسي لشركة ذات المسؤولية المحدودة

المسماة " ش.ذ.م.م نجاة نهال"

سجل رقم 14 ب 31/00-0114387

بموجب عقد تلقاه الأستاذ المذكور أعلاه بتاريخ 09 ديسمبر 2025 مسجل بصفة قانونية وهب السيد سليمان علي جميع حصصه المقدرة ب 4050 حصة التي يملكها في الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة نجاة نهال الكائن مقرها ببلدية مسرعين، دائرة بوتليس المنطقة الحضرية قسم 56 مجموعة الملكية 21 ، ولاية وهران إلى ابنته السيدة سليمان سندس هاجر بتقويم قدره 4.050.000.00 دج ، وتعيين السيدة سليمان سندس هاجر مسيرة للشركة عوض السيدة خطيب العالية حنان لمدة غير محدودة. نسختان من هذا العقد ستودعان بالمركز المحلي للسجل التجاري .

الموثق

17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الديوان العمومي للمحضر القضائي

الأستاذة: زروالي حياة

محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم اختصاص مجلس قضاء مستغانم

العنوان: نهج محمد خميسي - طريق مزغران – مستغانم/ الهاتف الفاكس: 045409122

اعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني

طبقا للمادة 749 - 750 من قانون الإجراءات المدنية و الإدارية

نحن الأستاذة زروالي حياة - محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الموقعة أدناه الكائن مكتبها بنهج محمد خميسي - طريق مزغران مستغانم. بناءا على طلب مؤسسة سنار واست الممثلة من طرف مسيرها بوبكر عابد الكائن مقرها رقم 46 شارع الأمير عبد القادر عين تموشنت. الموطن المختار صيادة مركز مستغانم. بناءا على السند التنفيذي أمر أداء مؤرخ في 2023/10/05 تحت رقم ترتيب 23/000001 صادر عن رئيس المحكمة التجارية المتخصصة مستغانم والممهور بالصيغة التنفيذية المؤرخة في 2024/02/25 تحت رقم 24/03. تنفيذا لأمر الحجز على عقار المؤرخ في 2025/01/22 رقم الترتيب: 25/000029 صادر عن رئيس المحكمة التجارية المتخصصة مستغانم.نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني المملوك للمؤسسة ذات الشخص الوحيد و ذات المسؤولية المحدودة زياغم عبد القادر الممثلة من طرف مسيرها زياغم عبد القادر. التعيين : قطعة أرض عارية مسقية كائنة ببلدية مزغران، مساحتها 55 أر 31 سنتيار 50 دسم قسم 05 مجموعة ملكية رقم 77 حسب البطاقة العقارية. و حسب الخبرة أن العقار ذو طابع عمراني و ليس طابع فلاحي ذات واجهة واحدة فقط على الطريق الولائي رقم 02. السعر الافتتاحي : قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ مائة و ثمانية عشر مليون دينار جزائري 118.000.000,00 دج و بعد انقاص العشر يصبح مائة و ستة مليون ومائتان ألف دينار جزائري 106.200.000,00 دج. وحاليا لمن يتقدم بأعلى عرض ولو كان أقل من السعر الافتتاحي. وقد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2026/01/13 على الساعة 14:00 زوالا بمحكمة مستغانم أمام قاضي البيوع العقارية. يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ و الحقوق التناسيبية للمحضر القضائي طبقا للمرسوم التنفيذي رقم 78، 09 بالإضافة للحقوق العقارية. للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحضرة القضائية أو بأمانة ضبط المحكمة.

المحضرة القضائية

17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الديوان العمومي للمحضر القضائي

الأستاذة: زروالي حياة

محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم اختصاص مجلس قضاء مستغانم

العنوان: نهج محمد خميسي - طريق مزغران – مستغانم/ الهاتف الفاكس: 045409122

اعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني

طبقا للمادة 749 - 750 من قانون الإجراءات المدنية و الإدارية

نحن الأستاذة زروالي حياة - محضرة قضائية لدى محكمة مستغانم الموقعة أدناه الكائن مكتبها بنهج محمد خميسي - طريق مزغران مستغانم. بناءا على طلب بناءا على طلب بوبكر عابد، الساكن : 46 حي الأمير عبد القادر عين تموشنت. بناءا على السند التنفيذي شيك يحمل رقم 1082588 مؤرخ في 2018/03/04 عن بنك الخليج الجزائر وكالة مستغانم رمز 00204 بمبلغ يقدر ب 54.000.000,00 دج أربعة و خمسون مليون وثمانمائة وستة وثمانون ألف ومائتان دينار جزائري 2020/01/06 تحت رقم 20/0004. تنفيذا لأمر الحجز على عقار المؤرخ في 2023/05/21 رقم: 23/00423 صادر عن رئيس محكمة مستغانم. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني المملوك لـ: زياغم عبد القادر. التعيين: ½ من قطعة أرض عارية غير مسقية كائنة ببلدية مزغران، مساحتها 01 هكتار 41 أر 87 سنتيار قسم 05 مجموعة ملكية رقم 54 أرض عمرانية. السعر الافتتاحي. قد حدد السعر الافتتاحي الذي يبدأ منه البيع بالمزاد العلني بمبلغ خمسة وثلاثون مليون وثمانمائة وستة وثمانون ألف ومائتان دينار جزائري 35.886.200,00 دج وبعد انقاص العشر يصبح اثنان وثلاثون مليون ومائتان وسبعة وتسعون ألف وخمسمائة و ثمانون دينار جزائري 32.297.580,00 دج. و حاليا لمن يتقدم بأعلى عرض ولو كان أقل من السعر الافتتاحي. وقد حدد تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني يوم الثلاثاء 2026/01/13 على الساعة 14:00 زوالا بمحكمة مستغانم أمام قاضي البيوع العقارية. يضاف إلى مبلغ المزايدة مصاريف التنفيذ و الحقوق التناسيبية للمحضر القضائي طبقا للمرسوم التنفيذي رقم 78، 09 بالإضافة للحقوق العقارية. للاطلاع على قائمة شروط البيع يمكنكم الاتصال بمكتب المحضرة القضائية أو بأمانة ضبط المحكمة.

المحضرة القضائية

17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الديوان العمومي للمحضر القضائي

الأستاذة بوكروش فوزية

محضرة قضائية لدى محكمة عين تادل/ اختصاص مجلس قضاء مستغانم

الكائن مكتبها بعين تادل

الهاتف فاكس : 045-48-61-10-06-69-71-35-89-النقال

نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني للمادة 748 من ق. ا.م. ا

بناء على طلب ورثة بن خطاب محمد ابن محمد وهم أرملته بن عمرة رشيدة أصالة عن نفسها ونيابة عن ابنها القاصر بن خطاب أحمد عبد الغني. العنوان حي بلعربي بلدية عين تادل مركز مستغانم. أولاده بن خطاب فاروق نور الخطيب محمد عبد الجليل، نجلاء. العنوان: حي بلعربي عين تادل مركز مستغانم. بواسطة الأستاذة دوارة جهيدة محامية معتمدة لدى المجلس. تنفيذا للحكم الصادر عن محكمة عين تادل القسم العقاري المؤرخ في 2024/03/18 تحت رقم الفهرس 24/01057، الممهور بالصيغة التنفيذية تحت رقم 24/512 المؤرخة في 2024/05/28. والمتضمن إفراغ الحكم الصادر عن القسم العقاري بتاريخ 2022/11/22 رقم الفهرس 2022/02620، والمصادقة على تقرير الخبرة المنجز من قبل الخبير مختار محمد بوعبد الله المودعة لدى أمانة ضبط المحكمة بتاريخ 2023/07/30 تحت رقم 2023/743، وبالنتيجة إنهاء حالة الشبوع بالمسكن الفردي الذي يقع بعين تادل حي بلعربي ويتكون من طابق أرضي به ستة محلات تجارية وطابق أول به أربعة غرف ومطبخ وحمام ومرحاض وسطح مشيد على مساحة 250 متر مربع قسم 37 مجموعة الملكية 85. وذلك ببيعته بالمزاد العلني ابتداءا من السعر الافتتاحي المقدر ب 26.434.188.00 (ستة وعشرون مليون وأربعمائة وأربعة وثلاثين ألفا ومئة وثمانية وثمانين دينار جزائري، وتقسيم حاصل البيع على الورثة حسب الفريضة. وبناءا على الأمر بأن جلسة الاعتراضات حددت من طرف السيد رئيس محكمة عين تادل بتاريخ 2024/09/30 على الساعة 11:00 صباحا. تاريخ جلسة البيع بالمزاد العلني مؤجل يوم 2025/12/22 بمحكمة عين تادل، قسم البيوع العقارية، قاعة الجلسات على الساعة: 14:00 زوالا والسعر الافتتاحي لمن يقدم أعلى عرض. وعلى الراسي عليه المزاد دفع 1/5 المبلغ والمصاريف التنفيذ والباقي خلال مدة 8 أيام.

المحضرة القضائية

17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

ولاية مستغانم

دائرة مستغانم

بلدية مستغانم

مديرية تهيئة الإقليم العمراني والسياحي وتطوير الصناعة التقليدية

والفلاحة والصيد البحري

مكتب المنشأة المصنفة

قرار رقم 102 م. ت. ا.ع المؤرخ في 14 ديسمبر 2025 المتضمن فتح تحقيق عمومي لإقامة نشاط مصنف متمثل في إنشاء ورشة التجارة العامة (الآلمنيوم و بي في سي) التابعة للسيد بلعياشي فهد، الكائن محل يحمل رقم 02 حي رقم 11 تجزئة بن شني قسم رقم 127 مجموعة ملكية رقم 20 بلدية مستغانم. إن رئيس المجلس الشعبي البلدي لمدينة مستغانم باقتراح من السيد الكاتب العام للبلدية يقرر

المادة الأولى : يفتح تحقيق عمومي لإقامة نشاط مصنف التابعة للسيد: بلعياشي فهد والمتمثلة في إنشاء ورشة التجارة العامة الآلمنيوم و بي في سي الكائن محل يحمل رقم 02 حي رقم 11 تجزئة بن شني قسم رقم 127 مجموعة ملكية رقم 20 بلدية مستغانم. يجرى هذا التحقيق بمقر ملحقة 300 مسكن مديرية التخطيط ومتابعة المشاريع التنموية والتعمير لبلدية مستغانم لمدة 20 يوما ابتداءا من 17 ديسمبر 2025 إلى 05 جانفي 2026 يمكن للجمهور الاطلاع على الملف وتسجيل ملاحظاتهم طيلة أيام العمل ماعدا أيام العطلة من الساعة (09) صباحا إلى (16) مساء. المادة الثالثة: تعين السيد قاسم أنفال مهندس دولة للإدارة الإقليمية في التسيير التقني والحضري كمحافظ محقق وتكلف ب : جمع الملاحظات المقدمة من طرف المواطنين خلال فترة التحقيق و تدوينها بسجل مفتوح لهذا الغرض وإرسال الملف مع استنتاجاته خلال (08) أيام ابتداءا من تاريخ اختتام التحقيق. المادة الرابعة: يعاقب هذا القرار بمقر بلدية مستغانم وبجوار محيط المنشأة المزمع إقامتها خلال (08) أيام على الأقل من الشروع في التحقيق العلني و يجب أن يتضمن الإعلان المعلومات التالية : طبيعة المنشأة وموقعها. تاريخ فتح و اختتام التحقيق العلني. اسم المحافظ المحقق. الساعات التي يتلقى فيها المحقق ملاحظات المعنيين والمكان الذي يمكن فيه الاطلاع على ملف يجب نشر الإعلان في يومية وطنية وذلك على نفقة صاحب الطلب. المادة الخامسة: السادة الكاتب العام للبلدية، ومدير التخطيط ومتابعة المشاريع التنموية والتعمير للبلدية، مديرية تهيئة الإقليم العمراني والسياحي وتطوير الصناعة التقليدية والفلاحة والصيد البحري و المحقق المكلف، كل مكلف بتنفيذ هذا القرار حسب ما يخصه.

رئيس المجلس الشعبي البلدي

17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

الاستاذ بوسيف عابد

محضر قضائي لدى محكمة وادي ارهيو

مجلس قضاء غليزان

شارع تازغات الجليلي وادي ارهيو

الهاتف:046.78.65.85

محضر تكليف بالوفاء عن طريق النشر

المادتين 612-613 من قانون الاجراءات المدنية و الادارية

بناء على طلب السيد مصراوي عبد الرحمان ابن احمد، العنوان : حي 40 مسكن بلدية الحمادنة. بعد الاطلاع على المواد : 612 ، 613 من قانون الاجراءات المدنية و الإدارية . نحن الاستاذ بوسيف عابد محضر قضائي لدى محكمة وادي ارهيو مجلس قضاء غليزان. الموقع أدناه. بموجب الحكم الصادر بتاريخ 2025/02/12 عن محكمة وادي ارهيو قسم الجench تحت رقم الفهرس 25/00704 الممهور بالصيغة التنفيذية الصادرة في 2025/08/18 تحت رقم 25/632. بناء على محضر تبليغ السند التنفيذي ومحضري التكليف بالوفاء وتبليغ التكليف بالوفاء المحررين بتاريخ 2025/08/21 والمرسلة إلى المعني بالأمر عن طريق رسالة مضمنة مع اشعار بطعم الوصول بتاريخ 2025/08/31 تحت رقم: 01070589748. بناء على محضر التكليف بالوفاء عن طريق التعليق على لوحة اعلانات محكمة وادي ارهيو المؤرخ بتاريخ 2025/10/23. بناء على محضر التكليف بالوفاء عن طريق التعليق على لوحة اعلانات بلدية وادي ارهيو المؤرخ بتاريخ 2025/10/23. بناء على الأمر الصادر عن رئيس محكمة وادي ارهيو بتاريخ 2025/11/20 تحت رقم الترتيب 25/489 المتضمن الاذن بنشر مضمون التبليغ. كلفنا السيد: عواد مصطفى ولد رايح العنوان: حي خرماشة بلدية وادي ارهيو. عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية بان يدفع للطالب لدى صندوقنا مقابل وصل على الاداء المبالغ التالية: مبلغ : 800.000,00 دج تعويض. 7440,00 دج مصاريف عقود التنفيذ . مبلغ 50.000,00 دج الحق التناسبي للمحضر. المجموع : 857.440,00 دج. ونبيناه بان له مهلة خمسة عشر يوما (15) للوفاء تسري من تاريخ نشر هذا المحضر والا نفذ عليه جبرا بكافة الطرق القانونية. وحتى لا يجهل ما تقدم. إثباتا لما تقدم حررنا هذا المحضر في اليوم والشهر والسنة والساعة المذكورين أعلاه وذلك طبقا للقانون

المحضر القضائي

17.12.2025

VEND

Un appartement 3 pièces premier étage avec chauffe bain, une grande cuisine, un balcon

Contactez le 07.98.30.72.67

مكتب التوثيق للأستاذ بن محيوس عبد العزيز
الكانن بوهراڻ 14 نهج العربي التبسي
حل المؤسسة ذات الشخص الوحيد ذات
المسؤولية المحدودة
المسماة: كوسميتيك هيلث أند كير
مقرها الاجتماعي: ولاية وهران حي العثمانية
شارع مرافال عمارة س 02/1 ، الطابق الأرضي
القطعة رقم 03.

السجل التجاري : 23 ب 31/00/1124769
بموجب عقد تلقاه الأستاذ الموقع أسفله بتاريخ
2025/12/14، في طور التسجيل ، قرر الشريك
الوحيد للمؤسسة المشار إليها أعلاه حلها
المسبق، مع تعيين السيد طهراوي نذير مصفيا
لها. ستودع نسختان من هذا العقد لدى الفرع
المحلي للمركز الوطني للسجل التجاري لولاية
وهران.

للإعلان/ الموثق
17.12.2025

مكتب التوثيق للأستاذ بن محيوس عبد العزيز
الكانن بوهراڻ 14 نهج العربي التبسي
حل المؤسسة ذات الشخص الوحيد ذات
المسؤولية المحدودة المسماة شيك فيسال
مقرها الاجتماعي : بلدية بئر الجير، ولاية
وهران بالمكان المسمى دوار بلقايد سوف 4
ايلو د 3 ، المجمع السكني 73 مسكن ترقوي
مدعم ، عمارة 11 الطابق الأرضي الحصة
رقم 37.

السجل التجاري: 24 ب 31/00-1125258
بموجب عقد تلقاه الأستاذ الموقع أسفله بتاريخ
2025/12/14 ، في طور التسجيل ، قرر
الشريك الوحيد للمؤسسة المشار إليها أعلاه
حلها المسبق، مع تعيين السيدة عاشور ثابت
نسرين محمد مصفيا لها. ستودع نسختان من هذا
العقد لدى الفرع المحلي للمركز الوطني للسجل
التجاري لولاية وهران.

للإعلان/ الموثق
17.12.2025

الديوان العمومي للمحاضرة القضائية لدى محكمة مستغاثم
الأستاذة : بلغوثي زهرة
حي 100 مسكن عمارة ب رقم 04 مستغاثم
الهاتف الفاكس : 045.41.72.04
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني
طبقا للمادة 748 من ق ا م ا.

المحاضرة القضائية
17.12.2025

الديوان العمومي للمحاضرة القضائية لدى محكمة مستغاثم
الأستاذة : بلغوثي زهرة
حي 100 مسكن عمارة ب رقم 04 مستغاثم
الهاتف الفاكس : 045.41.72.04
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني
طبقا للمادة 748 من ق ا م ا.

المحاضرة القضائية
17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحاضر القضائي
الأستاذ بداني محي الدين
محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم مجلس قضاء مستغاثم
العنوان ساحة الثقافة رقم 14 مستغاثم
الهاتف: 045.39.75.26
محضر تبليغ حكم غيابي عن طريق النشر
المادة 412 ، من ق ا م ا

بناء على الأمر بتعيين محضر قضائي لقيام بإجراءات النشر في جريدة
وطنية الصادر عن رئيس المحكمة التجارية المتخصصة مستغاثم
والمؤرخ في 2025/12/11 رقم ترتيب 25/00433. يطلب من: الشركة
ذات الشخص الوحيد المسماة فرانيل ترونس EURL
GRANULATRANS الممثلة من طرف مسيرها جلوط اسماعيل
بواسطة الأستاذ مجدي خلد. الكائن ب : شارع سيدي داود رقم 01 ب
بلدية ثنية الحد ولاية تيسمسيلت، قمنا بنشر نسخة من محضر تبليغ
الحكم الغيابي الصادر عن المحكمة التجارية المتخصصة مستغاثم القسم
الثاني المؤرخ في 2025/01/20 رقم الفهرس 25/00013 رقم الجول
24/00125. إلى السيد : الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة أم
اش sari m n h m - ممثلة بمسيرها محي الدين نور الدين،
الكائنة : بحي المداحي رقم 184 د 72 ملكية رقم بلدية وولاية
شلف. وأعلمناه بأن له أجر شهر (01) للمعارضة يسري من تاريخ
التبليغ طبقا للمادة 329 من ق ا م ا والا سقط حقه في ذلك وأعلمناه بأنه
بعد انقضاء أجل المعارضة له أجل شهر (01) واحد لظعن بالاستئناف
إذا تم التبليغ للحكم إلى الشخص ذاته ويمد أجل الاستئناف إلى شهرين
(02) إذا تم التبليغ في موطنه الحقيقي أو المختار طبقا لنص المادة 336
من قانون الإجراءات المدنية والإدارية. ولكي لا يجهل ما تقدم وإثباتا
لذلك بلقا وتكملة كما ذكر أعلاه وسلمنا نسخة من هذا المحضر
للمخاطب لكل طبقا للقانون.

المحضر القضائي
17.12.2025

مكتب التوثيق للأستاذ أرحمان محمد
موتق بوهراڻ
حي السعادة (Ex : Protin) زاوية شاري بن
يوسف قدور و مفتاح باهي قسم 262 ايلو 28
بيع حقوق عقارية مشاعة ملك قاصر بالمزاد العلني
تنفيذا للأمر رقم 2025/802، الصادر عن مكتب
رئيس قسم شؤون الأسرة لدى محكمة فلاوسن
مجلس قضاء وهران ، بتاريخ الثلاثين من شهر
نوفمبر الفين وخمسة وعشرين 2025/12/30
سيشرع يوم الأربعاء بتاريخ 2025/12/31 على
الساعة التاسعة و النصف صباحا 09 سا 30 د
بمكتب الأستاذ المذكور أعلاه في بيع حقوق عقارية
مشاعة ملك القاصر - ياليا عايد رمزي يوسف
المولودة بتاريخ التاسع من شهر جوان الفين وسبعة
2007/06/09 بوهراڻ و الكائنة ببلدية بئر الجير
ولاية وهران بالمكان المسمى POS 25 حي نسيم
البحر إقامة عمارة مجموعة الملكية 1 القطعة رقم
72 تتمثل في محلات سكنية فردية من نوع F6 تقدر
مساحتها 307.90م². دفتر الشروط في طور الإعداد
بالمكتب المشار إليه أعلاه لمن أراد الإطلاع.

للإعلان/ الموثق
17.12.2025

مكتب الأستاذ بختاوي سعيد موتق بوهراڻ
نهج طرابلس زاوية شارع ضيف الله جيلالي رقم 02
وهران
الهاتف: 041/ 33.85.04 الفاكس: 041/ 33.85.14
إعلان
طلب السيد/بلعالية ابراهيم سمير BELALIA
IBRAHIM SAMIR ولد عباس وروديرقم مارية
تبرزة، تحرير دفتر الشروط للبيع بالمزاد العلني للحقوق
العقارية لابنائه القصر الطفل/بلعالية ادم BELALIA
ADAEM ولد ابراهيم سمير وصديقي عائشة امة الله
و الطفل /بلعالية اركان BELALIA ARKAN ولد
ابراهيم سمير وصديقي عائشة امة الله بموجب أمر صادر
من مجلس قضاء وهران ،محكمة السانية رئيس قسم
شؤون الأسرة رقم الترتيب 25/00854 المؤرخ في
2025/11/26 والتي تتمثل في: أمكنة مخصصة للسكن
كائنة ببلدية ودائرة السانية ولاية وهران رقم 49 من
مخطط التجزئة قسم 28 ايلو37 بالطابق العلوي الرابع
تتمثل في القطعة رقم 13 عبارة عن شقة من نوع 4G
تتكون من ثلاثة غرف، قاعة جلوس، مطبخ، بهو، حمام،
مرحاض وشرفة مساحتها الخصوصية تقدر بمائة
وخمسة عشرة متر مربع (115م²) وهي تشكل نسبة
1000/81.33 من الأجزاء المشتركة للقطعة رقم 13.
نسبة تطور الانجاز 95%. وسيتم البيع بمكتب الأستاذ
بختاوي سعيد موتق بوهراڻ يوم الاثنين 2025/12/29
على الساعة العاشرة.

للإعلان/ الموثق
17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية غليزان
دائرة غليزان
بلدية غليزان
مديرية التعمير و البناء
مصلحة الطرقات و المنشآت
الرقم 19 م ت ب/2025
مقرر يتضمن فتح تحقيق حول الملائمة وعدم الملائمة
لترخيص نشاط مقهى لفائدة للسيد: بويكر بلعربي
رئيس المجلس الشعبي البلدي بالثيابة غليزان
بأقتراح من السيد الكاتب العام
يقرر
المادة الأولى: يتم فتح تحقيق حول الملائمة وعدم
الملائمة لفائدة السيد بويكر بلعربي الكائن ب: محل رقم
01 حي لارويال بلدية غليزان والمنعلق بترخيص لفتح
محل لبيع المشروبات غير الكحولية من الدرجة الأولى
مقهى على مستوى بلدية غليزان لمدة خمسة عشر يوم
15 يوم. وذلك ابتداء من 2025/12/14 إلى غاية
2025/12/28. المادة الثانية: يكلف السيد: قايذ يمينة
كمندوب محقق بإشهار وفتح دفتر يسجل فيه كل
الملاحظات المقدمة طيلة إجراءات مدة التحقيق. المادة
الثالثة: يكلف السادة : الكاتب العام للبلدية ، مدير التعمير
و البناء للبلدية، محافظ الأمن الولائي ، الكل فيما خصه
بتنفيذ هذا المقرر.

رئيس المجلس الشعبي البلدي
17.12.2025

À louer

Local de 200 M², premier étage. Très bien situé à Salamandre, Mostaganem, Zone d'activité face Orolait. Convendrait parfaitement à une activité commerciale ou de service. A 1 km de la porte de Mostaganem.



Contacteur N°: 05.53.81.12.08

Adresse: Zone Orolait, Salamandre. Mostaganem.

الأستاذ بن أحمد محمد الأمين
تجزئة 51 قطعة رقم 37 كنستال حي المنزه
وهران
الهاتف: 041.65.09.90/0774.41.62.49
بتاريخ 2025/12/31 على الساعة 11:00
صباحا، سيتم بيع بالمزاد العلني لحقوق
القاصرة السيدة: مقتيسي كوثر بنت قادة
وشرقي كلثوم، المولودة بولاية وهران بتاريخ
الخامس والعشرون من شهر مارس سنة الفين
وتسعة 2009/03/25 لبيع حقوقها العقارية
التمثلة في نسبة (49 جزء / 1440 جزء) في
الشياع من قطعة أرض معدة للبناء كائنة بولاية
وهران بلدية بئر الجير و دائرتها، تقدر
مساحتها بثلاثة مائة و سبعة متر مربع
وخمسون ديسمتر مربع 307.50م² تحمل رقم
31 قطعة تجزئة 38.

الموثق
17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية وهران
دائرة وهران
بلدية وهران
المنندوبية البلدية بوعامة.
مكتب النظافة والنقاوة العمومية والبيئة
طلب تحقيق حول المحاسن والمساوي
يعلن مندوب المنندوبية البلدية بوعامة أنه
سيشرع في تحقيق حول المحاسن والمساوي
لصالح السيد عبة حمزة. ابتداء من 17 dec
2025 إلى 01 jan 2026 . بطلب من السيد
عبه حمزة. العنوان: حي بوعامة ايلو J تجزئة
R3/R4بلدية وهران. استغلال : رخصة
استغلال مقهى. تدون الملاحظات والاعتراضات
بالسجل المفتوح على مستوى مكتب النظافة
والنقاوة العمومية والبيئة بمقر المنندوبية البلدية
بوعامة لمدة خمسة عشرة (15) يوما ابتداء
من إصدار الإعلان بالجريدة اليومية.

الرئيس
17.12.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية وهران / مديرية البيئة
القرار رقم 4802 المؤرخ في 30 نوفمبر 2025 المتضمن فتح تحقيق عمومي
حول دراسة موزج التأثير على البيئة بخصوص مشروع إنجاز وحدة تنمين
التقنيات الهامة المتواجدة بالمكان المسمى القطب العمراني أحمد زبانة بلدية
مسرغين لفائدة SARL RECYCLO VERT
ان وائي ولاية وهران
يقرر
المادة الأولى: يفتح تحقيق عمومي بخصوص مشروع إنجاز وحدة تنمين التقنيات
الهامة المتواجدة بالمكان المسمى القطب العمراني أحمد زبانة بلدية مسرغين
لفائدة SARL RECYCLO VERT. المادة 02: يفتح التحقيق العمومي حول
دراسة موزج التأثير على البيئة المشار إليها في المادة الأولى أعلاه خلال خمسة
عشرة يوما (15) في مقر البلدية وكذا الأماكن المجاورة الموقع المشروع وذلك
ابتداء من تاريخ انشاء هذا القرار. المادة 03 : تعيين السيدة رايح خديجة محافظا
محققا لتسجيل كل الآراء، الرغبات والتطلعات و الملاحظات الكتابية والشفهوية
المدلى بها من طرف الغير و أشخاصا طبيعيين كانوا أو معنويين في سجل خاص
موقع و موزج عليه من طرف السيد رئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية
مسرغين. المادة 04: يتخذ المحافظ المحقق مقرا له المباشرة مهامه ببلدية
مسرغين وتوضع نسخة كاملة من دراسة موزج التأثير على البيئة الخاصة
بالمشروع المزمع إنجازه في مقر البلدية لدى المحافظ المحقق لتتمكن المواطنين
والغير على الإطلاع عليها والإلاء ملاحظاتهم وآراءهم حول الجار المشروع
ومدى تأثيره على البيئة. المادة 05: ينشر تحقيق عمومي بخصوص موضوع هذا
القرار في جريدتين وطنيتين على الأقل من طرف صاحب المشروع الذي يتحمل
نفاذ الإشهار. المادة 06: بعد انتهاء المدة المقررة للإشهار المشار إليها في
المادة الثانية من هذا القرار، يقفل السجل من طرف المحافظ المحقق الذي يحذر
تقريراً تلخيصاً مرسله إلى السيد وائي يتضمن نتيجة جمع الآراء والملاحظة و
ملحيا برأيه في طرف البصرة أيام الموالية. المادة 07: تكلف السيدة و السادة
الأمين العام للولاية، مدير التفتيش و الشؤون العامة، مديرية البيئة، رئيسة دائرة
بوتليلين، رئيس المجلس الشعبي البلدي لمدينة مسرغين والمحافظ المحق كل
واحد منهم حسب الصلاحيات المخولة له قانونا بتنفيذ هذا القرار الذي يدرج في
مدونة القرارات الإدارية لولاية وهران.

الوالي
17.12.2025

مكتب التوثيق الأستاذ عبيدات محمد
موتق بالسانيا - وهران-
05شارع باهي أعمار
حل مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات
المسؤولية المحدودة
السجل التجاري رقم 11 ب 0112077-
31/00
بموجب عقد تلقاه الأستاذ المذكور اعلاه يوم
11 ديسمبر 2025 ، الذي سيسجل تم حل
مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات
المسؤولية المحدودة المسماة م. ش. و.
ذ.م.م مجدوب بروديكسيو - مقرها حي
كاسطور . تعاونية عقارية الميثاق تجزئة
رقم 04 محل 01 السانية ولاية وهران
وعين السيد: مجدوب لحسن مصفيا لهذه
المؤسسة. نسختان من هذا العقد ستودعان
بالمركز السجل التجاري بوهراڻ.

الموثق
17.12.2025



Agence de voyage
SFICIFA
Mesra - Mostaganem
Rue Mohamed Khemisti
Face Maison Renault
Tel: 06 61 78 30 05



2

11h45 Petits plats en équilibre
11h50 Les douze coups de midi
12h50 Au coeur des Restos du coeur
12h55 Petits plats en équilibre
13h00 JT 13h
13h50 Petits plats en équilibre
13h55 Météo
14h00 Plus belle la vie, encore plus belle
14h25 Noël à la maison : Des surprises en cadeau
16h00 La fable magique de Noël
17h30 Star Academy, la quotidienne
18h30 Ici tout commence
19h10 Demain nous appartient
20h00 JT 20h
21h00 C'est Canteloup
21h10 Will Trent
21h55 Will Trent
22h50 Esprits criminels : Evolution
23h50 Esprits criminels : Evolution
00h45 New York Unité Spéciale



3

07h11 Late Football Club
08h12 Bambi, l'histoire d'une vie dans les bois
09h28 Hot Ones
10h04 Bridget Jones : folle de lui
12h05 La boîte à questions
12h10 En aparté
12h42 Clique
13h35 En fanfare
15h15 Vents et baguettes
15h43 Têtâtête(s)
15h59 Aïmons-nous vivants
17h27 Le Routard
18h50 La boîte à questions
18h56 En aparté
20h33 En aparté
21h09 La Haine : jusqu'ici rien n'a changé
22h58 Marmaille
00h20 Douilly : Hier j'arrête !
01h37 5 septembre
03h10 Finalement
05h14 Les dernières neiges
05h43 Jérôme, les yeux dans le bleu



08h30 Ça peut vous arriver
09h45 Ça peut vous arriver
11h30 Ça peut vous arriver chez vous
12h40 Météo
12h45 Le 12.45
13h35 Scènes de ménages
13h40 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h45 La roue de la fortune
17h50 Football : Coupe intercontinentale de la FIFA
19h50 Le 19.45
20h40 Scènes de ménages
21h10 The King's Man : première mission
23h25 Cauchemar en cuisine
00h10 Les incroyables talents sont éternels
00h55 Les incroyables talents sont éternels
01h35 Les incroyables talents sont éternels
02h25 Les incroyables talents sont éternels
03h00 Programmes de la nuit

11h55 Tout le monde veut prendre sa place
12h50 Le meilleur des Maternelles XXL
13h00 Journal 13h00
13h45 La p'tite librairie
13h55 Ça commence aujourd'hui
16h15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
17h05 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
17h55 Affaire conclue : la vie des objets
18h05 Tout le monde a son mot à dire
18h40 N'oubliez pas les paroles
20h00 Journal 20h00
20h55 Basique, l'essentiel de la musique
21h00 100 % logique : entraînez-vous !
21h10 Capitaine Marleau
22h55 Capitaine Marleau
01h15 Soeurs, journal d'une reconstruction
02h10 Ça commence aujourd'hui
12h15 La p'tite librairie
12h25 Dans le rétro
12h26 ICI 12/13
14h25 OPJ
15h25 OPJ
16h20 Candice Renoir
17h20 La p'tite librairie
17h25 Duels en familles
18h00 Slam
19h05 Dans le rétro
19h10 Hors la ville
19h15 ICI 19/20 édition toutes régions
19h50 On vous emmène ici
20h00 Tout le sport
20h20 Le journal des talents
20h25 Un si grand soleil
20h45 Un si grand soleil
21h10 Cuisine ouverte, la table des fêtes
23h10 Les arts de la table
00h30 Votre télé et vous
01h20 Le pitch cinéma
01h25 Mémé
01h45 Sur la tombe de mon père
10h10 Au coeur de l'Amazonie européenne
10h55 Du canal du Midi aux volcans d'Auvergne
11h40 Les singes qui voulaient voir la mer
12h30 Les maîtres des abeilles
13h00 Croatie : les derniers gardiens de phare
15h05 L'hiver en Norvège : La plus belle saison de l'année
15h50 Les sanctuaires d'épices
16h35 Les sanctuaires d'épices
17h20 Invitation au voyage
18h05 Invitation au voyage
18h55 Voyage en cuisine
19h30 Le dessous des images
19h45 Arte journal
20h05 28 minutes
20h52 La minute vieille belge
20h55 Arctic
22h35 Mads Mikkelsen, le diable au corps
23h30 La Ligne
01h20 Prier pour l'Apocalypse
03h00 Cybercriminalité, des attaques bien réelles

TÉLÉVISION

15



21h10

WILL TRENT



Will Trent (Ramon Rodriguez), l'agent spécial au cœur des enquêtes les plus complexes, se lance dans un voyage émotionnel à Porto Rico pour découvrir la vérité sur sa défunte mère. Accompagné de son ami Antonio, il espère trouver des réponses qui pourraient éclairer son passé. Cependant, son retour à Atlanta coïncide avec une affaire troublante qui le pousse à affronter le vieil ami de son oncle, un homme dont les secrets pourraient bien perturber l'équilibre de sa vie.
Acteur: Ramon Rodriguez (Will Trent), Erika Christensen (Angie Polaski), Iantha Richardson (Faith Mitchell), Jake McLaughlin (Michael Ormewood).

2

21h10

CAPITAINE MARLEAU



Clara Santini, assistante sociale, est découverte morte dans une barque au bord d'un lac. Marleau enquête avec l'adjudant-chef Bérot. Le compagnon de la défunte, Gabin Vauthier, un capitaine de frégate à la retraite, surnommé l'Amiral, soupçonne Julien Dupraz, un braconnier, d'être le meurtrier. Alors qu'elle ne croit pas ce dernier coupable, Marleau apprend que Clara et Gabin avaient un projet de centre de vacances pour enfants défavorisés, qui déplaisait à Franck Galeron, un hôtelier qui avait lui aussi le projet d'exploiter le lac comme base nautique.
Acteur: Corinne Masiero (la capitaine Marleau), Jacques Bonnaffé (Gabin Vauthier).



21h24

LA HAINE : JUSQU'ICI RIEN N'A CHANGÉ



Capté en décembre 2024 à La Seine Musicale, à Boulogne Billancourt. Dans le spectacle "La Haine : jusqu'ici rien n'a changé", adaptation sur scène du film de Mathieu Kassovitz sorti en 1995, trois jeunes de banlieue traversent Paris et ses alentours en 15 tableaux mêlant musique, danse, cinéma, rap, théâtre et spectacle vivant. Le show raconte l'histoire de ces trois personnes confrontées aux difficultés économiques, sociales et politiques, mais qui n'oublie pas non plus d'être une ode à l'amour, à la solidarité et à l'amitié. Derrière la scène, des écrans permettent aux spectateurs une immersion dans le récit, en plus de la performance des acteurs sur les planches.



ORAN

16 | 11

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent

08h05
17h51
71%
16 km/h

Alger
Constantine
Annaba
Ouargla
Mostaganem
Béchar

21-09
17-05
23-10
20-11
17-12
10-05

Rapport de l'UNESCO

Recul «historique» de la sécurité des journalistes dans le monde

La sécurité des journalistes et la liberté d'expression dans le monde ont connu un recul «historique» ces treize dernières années, en raison notamment de l'augmentation des attaques dont font l'objet les journalistes, tant dans la vie réelle qu'en ligne, relève l'Unesco dans un nouveau rapport. Le rapport de l'Unesco concerne les tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias 2022-2025, publié tous les quatre ans par l'organisation onusienne. Au cours de la période étudiée (2022-2025), 186 journalistes ont été tués alors qu'ils couvraient des guerres et des zones de conflit, soit une augmentation de 67 % par rapport à la précédente période couverte par le rapport (2018-2021). Sur la seule année 2025, 93 journalistes ont été tués, dont 60 dans des zones de conflit, note l'organisation. Malgré les engagements internationaux visant à mettre fin à l'impunité pour les meurtres de journalistes, les poursuites judiciaires restent rares. Si des «progrès modestes» ont été réalisés, le taux d'impunité étant passé de 95 % en 2012 à 85 % en 2024, la plupart des auteurs de ces crimes restent impunis. Aujourd'hui, les journalistes sont confrontés à un spectre toujours plus large d'attaques - physiques, numériques, juridiques. Certains sont victimes de menaces qui les obligent à fuir leur foyer : depuis 2018, plus de 900 journalistes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été contraints à l'exil. Le rapport révèle également une baisse de 10 % de la liberté d'expression dans le monde depuis 2012, «un niveau qui n'avait pas été atteint depuis des décennies», alertant sur l'«augmentation considérable» de l'autocensure parmi les journalistes, avec une hausse de 63% sur la même période, à un rythme d'environ 5 % par an. Il dresse un tableau alarmant, mais il propose également des solutions pratiques que les Etats membres peuvent mettre en œuvre pour aider à inverser la tendance. Les Etats membres sont appelés à protéger et à investir dans le journalisme afin de favoriser le développement de sociétés pacifiques. Pour l'Unesco, la défense d'un journalisme libre et indépendant «doit être reconvenue comme une priorité».

Bénin

Trente individus incarcérés après un projet de renversement

La justice béninoise a placé en détention provisoire une trentaine de personnes, principalement des militaires, dans le cadre de l'enquête sur la tentative de prise de pouvoir survenue début décembre. Plusieurs suspects demeurent en fuite. Les autorités judiciaires ont ordonné l'incarcération d'une trentaine de personnes, en majorité des membres des forces armées, après leur présentation devant un magistrat spécialisé. Ces individus font l'objet de poursuites pour des faits liés à un projet de renversement des institutions qui a été contrecarré au début du mois de décembre dernier. Plusieurs participants à cette action sont toujours recherchés par les forces de l'ordre. Les événements remontent à une déclaration télévisée par laquelle des militaires avaient annoncé la destitution du chef de l'État. L'intervention rapide des unités loyalistes, appuyées par des partenaires régionaux et internationaux, a permis de rétablir l'ordre constitutionnel dans la journée. Des pertes humaines ont été



enregistrées lors de ces incidents. Les personnes déférées sont poursuivies pour des accusations graves, notamment d'atteinte à la sécurité nationale. Leur audition s'est déroulée dans un contexte sécuritaire renforcé aux abords du tribunal compétent. Parallèlement, un mandat d'arrêt international a été émis à l'encontre d'une personnalité médiatique étrangère,

soupçonnée d'avoir apporté son soutien moral aux instigateurs de cette action. Dans un autre volet de cette affaire, plusieurs figures de l'opposition politique ont été entendues par les services d'enquête ces derniers jours. L'une d'entre elles, brièvement placée en garde à vue, a depuis retrouvé la liberté tout en restant soumise à la procédure judiciaire.

Intempéries à Ghaza

Lazzarini appelle à la levée des restrictions sionistes sur l'acheminement de l'aide

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), Philippe Lazzarini, a de nouveau appelé à la levée des restrictions imposées par l'entité sioniste à l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Ghaza, où des personnes meurent de froid en raison des intempéries liées à la tempête Byron. "Avec les fortes pluies et le froid apportés par la tempête Byron, des personnes dans la bande de Ghaza meurent de froid", a alerté M. Lazzarini dans un message publié lundi soir sur les réseaux sociaux. "Les ruines détrempées par l'eau, où ces personnes trouvent refuge, s'effondrent, provoquant une exposition encore plus grande au froid", a-t-il poursuivi, soulignant que "les travailleurs humanitaires peinent à répondre à l'ampleur des besoins, alors que les restrictions (sionistes) se poursuivent sur l'entrée des tentes et d'autres matériaux d'abri à Ghaza". "Nos fournitures attendent désormais depuis des



mois pour entrer à Ghaza. Elles permettraient de répondre aux besoins de centaines de milliers de personnes en situation de détresse", a précisé le Commissaire général de l'UNRWA. "L'aide doit être autorisée à entrer massivement et sans délai, afin d'éviter de mettre encore davantage de familles déplacées en grave

danger", a-t-il insisté. Les intempéries liées à la tempête Byron balayent depuis une semaine tentes et abris de fortune à Ghaza, aggravant la détresse des habitants dont la quasi-totalité a été déplacée par plus de deux années d'agression génocidaire sioniste contre l'enclave palestinienne.

Sahara occidental

«Un territoire en attente de décolonisation»

L'historien espagnol, José Ignacio Alguero Cuervo, a dénoncé l'interprétation biaisée des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2797 du Conseil de sécurité et son instrumentalisation politique et médiatique pour présenter le conflit sahraoui comme résolu, affirmant que le Sahara occidental reste "un territoire en attente de décolonisation". Dans une tribune publiée par le quotidien espagnol El Independiente, cet historien soutient qu'en dépit des tentatives du Maroc de faire "légaliser" son occupation illégale du Sahara occidental par la com-

munauté internationale, "la question est loin d'être close". Remettant les pendules à l'heure, José Ignacio Alguero Cuervo souligne que la dernière résolution du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental "n'exclut pas" l'option de l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination et "ne reconnaît pas la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental". Il rappelle, à ce titre, la clarification apportée par le représentant permanent du Danemark auprès de l'ONU et qui avait déclaré, après avoir voté en faveur de cette résolution, que ce vote "ne

constitue pas une reconnaissance de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, car toute solution doit être convenue par les parties conformément à la Charte et aux principes des Nations unies, y compris le droit à l'autodétermination". "Depuis 1975, le peuple sahraoui a subi une série de tromperies, d'affronts et de violations de ses droits les plus fondamentaux (...), ce qui explique qu'il demeure, cinquante ans plus tard, la dernière colonie en Afrique en attente de décolonisation, qu'il voit ses terres occupées et soit persécuté dans le Sahara occupé", déplore-t-il. Dans cette tribune intitulée "Sahara occidental: mensonges, tromperies et contrevérités", publiée à l'occasion du 50e anniversaire de l'accord tripartite de Madrid, l'auteur fait un examen critique des récits officiels qui ont accompagné l'abandon du Sahara occidental par l'Espagne et la consolidation subséquente de l'occupation marocaine. Evoquant l'accord de Madrid, l'historien le qualifie de "véritable vente d'un territoire et de ses habitants, inscrite dans une série de clauses secrètes qui allaient être révélées ultérieurement". "De plus, la légalité de l'accord signé était hautement douteuse, puisque les termes référendum et autodétermination, engagements précédemment acceptés par l'Espagne devant l'ONU, n'y figuraient même pas une seule fois", regrette-t-il, faisant remarquer que l'accord ne sera jamais ratifié par les parlements des pays signataires, comme l'exigeait la procédure et, dans le cas de l'Espagne, il ne sera jamais publié au Journal officiel de l'Etat.